

Deuxième séance, mercredi 7 février 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Projet de loi 2017-DIAF-39 Modification de la loi sur l'agriculture (restauration collective publique); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2016-GC-132 Interdiction ou limitation des sodas et barres chocolatées dans les distributeurs et restaurants du degré secondaire I (CO); prise en considération. – Rapport 2017-DSAS-79 Faciliter à tous les enfants l'accès à l'école enfantine (Rapport sur postulat 2016-GC-25; suite directe); discussion. – Rapport 2017-DSAS-62 Programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose (Rapport sur postulat 2016-GC-51); discussion. – Rapport 2017-DSAS-97 Pour une meilleure reconnaissance des besoins en soins palliatifs et psychiatriques et une traçabilité raisonnable des soins en EMS (Rapport sur Postulat 2015-GC-171; suite directe); discussion.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: MM. Jean-Daniel Charonnens, Sébastien Frossard, Jean-Daniel Wicht et Dominique Zamofing.

MM. Olivier Curty, Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi 2017-DIAF-39 Modification de la loi sur l'agriculture (restauration collective publique)¹

Rapporteur: Fritz Glauser (PLR/FDP, GL).

Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Aujourd'hui, nous examinons le projet de modification de la loi sur l'agriculture. C'est la suite à la motion Castella/Schläfli, approuvée par le Grand Conseil en 2014 déjà. Ils demandent une loi afin de promouvoir et de garantir une part substantielle de produits régionaux dans l'offre de la restauration collective. Elle vise avant tout des règles d'achat de produits agricoles fortement liées à la production locale.

Dans le message du Conseil d'Etat, vous pouvez lire que le secteur de la restauration publique représente, selon une étude d'Agridea, 7 millions de plats par année.

En 2016, le Conseil d'Etat a présenté un projet de nouvelle loi. Ce projet a été discuté en commission parlementaire en automne 2016. Cette commission a proposé le renvoi du projet du Conseil d'Etat. Pour la majorité, certes mince, le projet de loi n'allait pas assez loin, pour les autres, il était trop contraignant.

Le Conseil d'Etat développe dans son message, pour les discussions d'aujourd'hui, les raisons de la proposition de modification de la loi sur l'agriculture. Vous avez pu en prendre connaissance. La commissaire du Gouvernement l'a également fait en commission. Je laisse à la commissaire du Gouvernement le soin de compléter si elle le souhaite.

Néanmoins, la discussion de l'entrée en matière en commission a montré que ce changement de stratégie donne à discuter. Finalement, la commission vous propose d'accepter l'entrée en matière tout en apportant au projet un certain nombre d'améliorations. Ces modifications proposées par la commission dans le projet bis visent avant tout un meilleur respect de la motion. Je ferai des commentaires au fur et à mesure de la discussion des articles.

Permettez-moi encore de souligner que cet approvisionnement de proximité répond à un souci de l'agriculture, mais aussi du secteur agroalimentaire tout entier. Cette problématique a d'ailleurs été soulevée d'abord par les boulangers. Cette modification proposée dans la loi sur l'agriculture ne concerne donc pas seulement les agriculteurs. 75% des prix de vente de produits d'alimentation payés par les consommateurs et les consommatrices reviennent en effet aux acteurs en aval de la production agricole, la transformation et la distribution. Il est donc aussi question de la survie de nombreuses PMU actives dans la transformation de produits agricoles.

La Commissaire. Je ne vais pas revenir sur l'historique de ce dossier, qui est passé, comme l'a rappelé le rapporteur, par plusieurs phases avant de prendre la forme qui vous est présentée aujourd'hui. On peut naturellement voir le verre à

¹ Message pp. 104ss.

moitié vide, le verre à moitié plein. Personnellement, je le vois plutôt à moitié plein, car il a fallu composer avec plusieurs contraintes, notamment les difficultés financières annoncées de certains restaurants d'établissements, la volonté d'autonomie communale, l'avis de la commission de la concurrence sur le sujet.

Il a également fallu trouver une stratégie équilibrée qui ne prêterait pas nos propres produits. C'était un souci du Conseil d'Etat alors que le canton de Fribourg est un exportateur important de denrées alimentaires. Mais il ne faut pas oublier que la motion à l'origine du présent projet a contribué à faire avancer le débat dans ce domaine et a joué un rôle dans le renforcement et le développement de plusieurs mesures très concrètes. Je pense notamment à l'augmentation de la contribution cantonale annuelle à Terroir Fribourg – Monsieur Bapst est dans la tribune – avec le projet pilote «viande de poulet certifiée Terroir Fribourg», avec le HFR, ou la création de la charte pour les produits régionaux dans la restauration collective. Je pense également au cofinancement des analyses Beelong, qui donnent aux aliments une étiquette comparable à l'étiquette énergie pour les voitures. Dans ce domaine, des initiatives privées ont vu le jour, comme celle de CultureFood, un livreur important dans notre région. Elles sont également à saluer.

Plusieurs mesures vont encore suivre, comme le renforcement de la formation des chefs de cuisine en collaboration avec GastroFribourg. Une formation a déjà été faite, mais d'autres suivront: l'augmentation des ressources du Service de l'Agriculture, du SAgri, pour la promotion des produits du terroir, un EPT a été dévolu dans ce sens cette année, ou encore une révision du cahier des charges pour les appels d'offres des restaurants de l'Etat.

Vous le voyez, la motion est loin d'être restée lettre morte. S'agissant du projet lui-même, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Conseil d'Etat se rallie à toutes les propositions de la commission, je remercie donc le président ainsi que tous les membres. Je vous appelle donc à soutenir l'entrée en matière sur ce projet, et à l'approuver avec les amendements proposés par la commission.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: artisan fromager, vieux producteur de produits du terroir régionaux et produits AOP, aussi bien engagé dans la défense professionnelle.

Le groupe libéral-radical a étudié ce projet de loi modifiant la loi sur l'agriculture avec attention. Le groupe reconnaît le besoin de proposer une stratégie incitative pour promouvoir une offre de produits durables et de proximité pour favoriser une alimentation de qualité variée et équilibrée. Cette stratégie incitative est aussi le chemin choisi et suivi par d'autres cantons. Pour le nôtre, la collaboration avec Terroir Fribourg concernant la certification des produits du terroir fribourgeois, ainsi que d'autres mesures, cela a été évoqué par

Madame la Commissaire. Je relèverai donc quand même un point important. La création d'une charte pour favoriser des produits régionaux dans la restauration collective ainsi que d'autres mesures incitatives déjà entreprises démontrent que l'Etat de Fribourg, ses institutions, ses services sont sensibles à cette cause. Les artisans des métiers de la bouche remercient le Conseil d'Etat et les services de leur soutien.

D'autres mesures sont encore à prévoir, cela a aussi été évoqué par Madame la Commissaire. Je relève là un point, revoir le cahier des charges pour les appels d'offres pour les gestionnaires des restaurants de l'Etat pour éviter de futurs cas Subway. Depuis le dépôt de la motion en 2014, des mesures efficaces ont été mises en place et d'autres sont encore à prévoir.

En conclusion, le renforcement des dispositions relatives à la promotion des produits locaux dans la loi sur l'agriculture est un outil de plus. Personnellement, je doute quand même que cette modification de la loi sur l'agriculture ait une portée déterminante pour les gestionnaires des établissements publics pratiquant la restauration collective. C'est sûrement une disposition incitative, valable, mais certainement pas très efficace à mon humble avis.

Le groupe libéral-radical relève encore que Fribourg, canton avec une forte production agroalimentaire, est aussi exportateur de denrées alimentaires, en particulier Gruyère et Vacherin AOP. Ceux-ci ont besoin de marchés plus larges et il ne faut pas que des dispositions contraignantes les pénalisent.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité la modification de la loi sur l'agriculture, selon la version bis de la commission à laquelle le Conseil d'Etat s'est rallié, et vous invite à en faire de même.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Comme vous avez pu le constater, le projet bis que vous avez sous les yeux ne ressemble plus vraiment au projet de loi que le Conseil d'Etat nous proposait au départ dans la LAgri. Veuillez remarquer que c'est mieux comme cela, car comment aurait-on pu accepter un projet de loi sur la restauration collective publique, découlant de la motion Castella/Schläfli, alors que le projet du Conseil d'Etat ne mentionnait même pas une seule fois ces mots. Aujourd'hui, vous avez sous les yeux un projet qui tient bien la route et qui profite non seulement à la restauration collective publique, sans pour autant être trop imposant, mais aussi à toute la population fribourgeoise. Disons que si le Conseil d'Etat nous avait proposé ce projet-là, cela nous aurait certainement évité de faire deux séances de commission, une seule nous aurait peut-être suffi.

Pour en venir au texte inscrit dans ce projet bis, nous allons en effet plus loin que la motion ne le demandait, mais pas forcément aussi strictement qu'avec le projet de loi sur la restauration collective publique. Par contre, nous faisons vraiment un grand pas en avant, en tous les cas je l'espère, pour tout ce

qui touche au soutien à une alimentation de qualité, à la formation et à l'information en matière d'alimentation auprès de la population, ainsi qu'à un renforcement de la traçabilité des produits et pas seulement ceux de proximité. Nous avons également fait la différence entre favoriser les produits durables et de proximité et favoriser une alimentation de qualité, variée, équilibrée. On peut en effet très bien avoir des produits de proximité qui ne sont ni sains ni équilibrés et également avoir des produits étrangers qui, eux, le sont, et l'inverse évidemment, d'où les séparations des deux points dans les articles 3 et 23, pour profiter des avantages des deux points de vue, ne pas être exclusif. Ainsi, le but de ces modifications dans la LAgri n'est pas seulement et uniquement d'écouler des produits de proximité mais bien aussi de nourrir la population fribourgeoise plus sainement. Les coûts de la santé en seront certainement diminués. Ne lit-on pas: «on est ce que l'on mange»? Au final, ce seront nos enfants et descendants qui nous en remercieront.

De même, la traçabilité ne doit pas concerner que les produits de proximité, au risque de défavoriser justement ce que l'on avait voulu soutenir. La traçabilité coûte pour les petites structures comme les artisans de bouche, et il n'y a pas plus de raisons que l'on en demande plus de ces artisans que des grandes structures, qui ont, elles, des prix de gros sur les achats. Avec nos modifications, tout le monde est mis à la même enseigne.

Je dirais finalement qu'il est important que ce que l'on va inscrire à la LAgri ne soit pas que des mots vains et qui font joli dans une loi. Nous attendons vraiment des résultats, au niveau de la promotion des produits durables et de proximité, d'une alimentation de qualité, variée et équilibrée, d'une priorité aux produits durables et de proximité dans l'offre de la restauration collective publique, d'un renforcement de la traçabilité des produits, et finalement du soutien à la formation et à l'information aux Fribourgeoises et Fribourgeois en matière d'alimentation.

Si le Conseil d'Etat tient ces engagements-là, le canton de Fribourg deviendra précurseur dans bien des domaines, entre autres en ce qui concerne la traçabilité des produits, ce qui pourra donner des idées à d'autres cantons et au niveau national. Plus de traçabilité, c'est aussi ce que demande depuis un certain temps une grande partie de la population. Finalement, avec toutes ces modifications apportées, nous en aurons bien plus qu'uniquement pour la restauration collective publique, c'est toute la population fribourgeoise qui va en profiter, et c'est tant mieux. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste soutiendra le projet bis tel que présenté et accepté par la commission. Je vous remercie de votre écoute attentive.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je suis agriculteur, encore producteur de lait jusqu'au 30 avril prochain, producteur de viande bovine, de céréales panifiables, de colza oléagineux et de betteraves sucrières. Je suis également

président du club agricole du Grand Conseil et m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Par ce projet de loi, les buts initiaux de promouvoir et de garantir une part substantielle de produits régionaux dans l'offre de la restauration collective ont été partiellement abandonnés, car sur les 7 millions de repas servis par la restauration collective publique dans le canton, seul un million de repas restaient finalement concernés par les dispositions contraignantes. Le Conseil d'Etat a alors décidé d'abandonner le projet d'élaborer une loi sur la restauration collective publique au profit d'une modification de la loi sur l'agriculture. En effet, une stratégie incitative s'avérait plus efficace que des dispositions contraignantes.

Si l'on peut regretter l'abandon du premier projet, l'ajout à la loi cantonale sur l'agriculture de toute la problématique, actuellement absente, de la sensibilisation à l'alimentation est subtil et permet d'ancrer légalement les principes de consommation de produits sains et de proximité. Dans ce contexte, il faut saluer les mesures déjà entreprises. Terroir Fribourg a beaucoup travaillé sur la certification de produits spécialement fribourgeois. Une première formation pour les chefs de cuisine a été réalisée en collaboration avec GastroFribourg. Un nouvel EPT au Service de l'agriculture s'occupe de la promotion des produits locaux.

Les ressources financières à disposition pour cette promotion sont de l'ordre de 2 millions par année. Toutes ces démarches sont un plus pour la promotion de nos produits régionaux. L'examen des articles de loi par la commission a donné lieu à des amendements qui ont réussi à fédérer non seulement les membres de la commission mais aussi le Gouvernement. Une fois n'est pas coutume, il faut relever les bonnes propositions du député Nicolas Repond, qui a pris très à cœur cette problématique. Notre collègue Christian Ducotterd a aussi déposé un amendement pertinent et accepté. Les amendements proposés ont été acceptés à l'unanimité par les membres de la commission. Le Gouvernement se rallie à ce projet bis.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité ce projet de loi tel que validé par l'excellent travail de la commission parlementaire et vous recommande d'en faire autant.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Je produis et transforme des denrées alimentaires dans le canton de Fribourg.

Ce n'est qu'un petit pas en avant, mais cela reste quand même un pas en avant. On le constate dans cette problématique, que les grandes enjambées ne conviennent pas.

Etablir une loi spécifique sur la restauration collective publique a suscité débat. C'était un défi pourtant courageux, il a déplu aux uns car il allait trop loin et aux autres car il n'allait pas assez loin. Notre groupe regrette cette décision de l'année passée. Résultat, nous nous retrouvons aujourd'hui

à faire quelques adaptations à la loi sur l'agriculture. Cette cosmétique justifiée n'est rien sans la volonté de la mettre en œuvre, de mettre en œuvre son objectif, et aussi de lui donner les moyens de ses ambitions.

Le groupe Vert Centre Gauche entre en matière, se rallie aux propositions de la commission en espérant que ce petit pas sera suivi d'autres pas plus décisifs.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin produzierender Landwirt. Es wurde schon viel gesagt und ich möchte nicht alles wiederholen. Das hier vorgeschlagene Gesetz mit Anreizmassnahmen, das alle Akteure in der Gastronomie erfasst, ist ein Schritt in die richtige Richtung, um die Nachhaltigkeit einheimischer Lebensmittel und Produkte weiter bekanntzumachen und deren Absatz zu fördern. Ein gutes, bereits bestehendes Beispiel ist Terroir Fribourg. Das Vertrauen in unsere einheimischen Produzenten ist und bleibt aber die wichtigste Grundlage für den Fortbestand unserer Schweizer Landwirtschaft. Das Image muss auch von uns Landwirten weiter gepflegt werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei beantragt einstimmig Eintreten und Genehmigung der vorgeschlagenen Änderungen.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je suis agriculteur produisant une multitude de produits de base pour notre agriculture. Je prends ici la parole en tant que motionnaire.

On ne devrait pas débattre ce matin de cette loi, car cela devrait aller de soi, de favoriser les produits issus d'une agriculture de proximité dans nos restaurants collectifs. L'Etat doit montrer l'exemple et a le devoir de prendre en considération celles et ceux qui contribuent grandement au développement local, les producteurs de matières premières, les artisans qui forment nos apprentis et nos artisans de demain, celles et ceux qui contribuent financièrement par leurs impôts au bien-être de notre Etat. Je n'aimerais plus voir l'implantation de multinationales de la restauration rapide dans nos établissements publics. Je n'ai rien contre ces multinationales, mais elles n'ont, à mon sens, pas leur place dans la restauration collective de notre canton.

Je ne vais pas m'éterniser dans ce débat. Je remercie la commission qui a travaillé sur ce projet de loi et lui en suis reconnaissant. Néanmoins, je tiens à dire aussi que l'Etat devra aussi avoir un œil bienveillant à ce que cette loi soit appliquée de manière correcte, car quand une loi n'est pas incitative, elle n'est pas contraignante, et on peut craindre parfois certaines dérives. Néanmoins, comme dit, je salue ce projet de loi, entre-rais naturellement en matière et vous invite à en faire de même.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants et le Conseil d'Etat pour son soutien dans le travail de la commission et aussi pour son ralliement à nos propositions de changement, c'est-à-dire la version bis.

Vous avez constaté que les membres de la commission saluent les efforts déjà faits par le Conseil d'Etat et, bien sûr, attendent que ces changements dans la loi soient appliqués aussi de suite.

Vous avez constaté que le soutien des membres de la commission est unanime.

La Commissaire. Je prends connaissance avec satisfaction de l'entrée en matière pour tous les groupes.

Peut-être juste une remarque, il a été évoqué les 2 millions du budget de promotion des produits dans le budget cantonal. Bien sûr, il y a 2 millions à cet effet, mais la part destinée aux mesures incitatives pour les consommateurs, y compris la contribution annuelle à Terroir Fribourg, ne fait pas plus que 500 000 frs, un quart de ce budget. Il s'agit donc soit d'allouer un montant dans le cadre de ce budget, soit d'augmenter le budget, si vraiment à l'avenir des mesures supplémentaires doivent être prises, car l'essentiel des mesures dans ce budget de promotion concerne le soutien aux organisations de producteurs ou des initiatives dans ce sens.

Je vous remercie pour l'entrée en matière et pour le soutien que vous accorderez aux mesures incitatives prises.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 3 AL. 1

Le Rapporteur. Pour l'article 3 al. 1 let. g et h (nouvelles), j'ai un petit commentaire à faire. La commission propose de renforcer le texte par le terme «favoriser» et de faire aussi deux lettres pour bien parler d'une part de l'offre sous la lettre g et d'autre part de l'alimentation sous la lettre h.

Concernant le même article 3 al. 1 let. i (nouvelle), c'est effectivement l'endroit où vous trouvez le point principal de la motion Castella/Schläfli, approuvée en 2014 par ce Grand Conseil. Il y a l'offre de produits durables et de proximité en lien avec la restauration collective publique.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Vous l'aurez compris, nous avons demandé de créer deux lettres par rapport à la proposition initiale du Conseil d'Etat, à l'article 3 al. 1 let. g (nouvelle). Je m'exprime donc ci-après sur les lettres g et h.

En effet, les produits durables et de proximité ne sont pas forcément sains et équilibrés. Je pense entre autres à certains produits sucrés ou à certains alcools forts, qui ne sont pas forcément très sains si on en consomme un peu trop, ou trop souvent. Il est donc important de faire la différence entre les produits locaux, régionaux et durables et le côté sain ou non de

ces produits. En faisant cette séparation, nous devrions avoir l'avantage d'avoir un Conseil d'Etat qui puisse promouvoir, et surtout favoriser les produits durables et de proximité, comme le font déjà les Vaudois et surtout les Genevois. De même, on favorisera une alimentation de qualité, variée et équilibrée, en tous les cas je l'espère. Il est en effet capital que le Conseil d'Etat favorise une alimentation de qualité, variée et équilibrée, qu'elle soit de proximité ou non. Notre santé en dépend.

Mais j'ai quand même quelques doutes au niveau de l'alimentation quand je vois la réponse que le Conseil d'Etat a donné à notre motion sur l'interdiction des sodas et des barres chocolatées dans les CO, raison pour laquelle il faudra vraiment légiférer à ce sujet, et soutenir notre motion.

Je vous en remercie d'avance et vous remercie pour votre attention.

Le Rapporteur. Notre collègue député Repond a repris les arguments qu'il a déjà déposés dans la commission, et qui nous ont convaincus de vous proposer le projet bis comme vous le trouvez devant vous.

La Commissaire. Je rappelle que les cantons de Vaud, Valais et Genève font cette promotion mais n'ont pas non plus de disposition légale contraignante.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

TITRE DU CHAPITRE V

Le Rapporteur. Il est proposé de mentionner, à l'article 23, le terme «alimentation». La suite logique est de le rajouter dans le titre du chapitre.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Il était évident d'ajouter le mot «alimentation» après «sélection». C'est même l'un des grands plus de cette modification de la LAgri, qui mentionne maintenant concrètement qu'elle parle d'alimentation. C'est le moment.

Le chapitre 5 est certainement appelé à se développer encore dans ce domaine.

Le Rapporteur. J'aimerais ajouter que c'est vraiment un souci principal de la commission d'ajouter ce terme «alimentation», qui est vraiment au centre de nos discussions, par rapport aussi à la restauration collective publique, avec l'approvisionnement en produits sains, locaux et de proximité.

La Commissaire. Je salue cet ajout étant donné que c'est vraiment important, pour ma Direction notamment, de considé-

rer la production agricole dans son ensemble et de prendre des mesures de la fourche à la fourchette.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).²

ART. 23 AL. 1

Le Rapporteur. Pour une meilleure lisibilité la commission vous propose de scinder en deux la lettre e du projet.

Concernant l'article 23 al. 1 let. b et f (nouvelle), la commission n'apporte pas de nouvel élément mais vous propose de mettre la partie qui concerne l'enregistrement de l'appellation d'origine et des marques de garantie sous la lettre b et ce qui concerne la traçabilité, sujet jugé très important par les membres de la commission, sous la lettre f.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).³

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Ber-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 116ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 116ss.

³ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 116ss.

tschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 98.

Motion 2016-GC-132 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon Interdiction ou limitation des sodas et barres chocolatées dans les distributeurs et restaurants du degré secondaire I (CO)¹

Prise en considération

Repond Nicolas (PS/SP, GR). J'ai été extrêmement étonné de la réponse du Conseil d'Etat à notre motion, qui demandait soit l'interdiction soit des critères stricts ou limitatifs de la vente de certaines boissons, sodas et barres chocolatées que l'on peut trouver dans les automates des cycles d'orientation

fribourgeois. Le Conseil d'Etat dit avoir déjà fait des efforts dans le domaine de l'enseignement de la nutrition dans les écoles et pense, en finalité, que notre motion n'aurait aucune incidence, ou si peu, sur la santé future de nos jeunes.

Nous venons pourtant d'accepter des modifications dans la LAgri, entre autres à l'article 3, pour favoriser une alimentation de qualité, variée et équilibrée, et à l'article 23, pour soutenir la formation et l'information sur l'alimentation. Même si nous avons passablement modifié ces articles avec des amendements, c'est tout de même le Conseil d'Etat qui a proposé à la base ces ajouts sur l'alimentation. Ce dernier sait ainsi très bien qu'il y a encore beaucoup à faire concernant l'alimentation et les points précités. Alors, quand je lis dans la conclusion de sa réponse à notre motion qu'il estime judicieux de renforcer les mesures contre le surpoids et l'obésité en renforçant l'engagement pour une alimentation saine dans les écoles, je ne peux qu'applaudir. Mais ce n'est pas avec des barres chocolatées qui comptent plus de 60% de glucides, qui ne sont même pas confectionnées en Suisse et que l'on trouve pourtant dans les automates de certains CO que l'on va apporter à nos jeunes de l'équilibre et de la variété dans leur alimentation. Cela ne va pas aller mieux avec des sodas comme celui-ci [*il montre un soda*], qui compte 39% de sucre et qui passe presque directement dans le sang une fois consommé. Cela fait pour chacun de ces deux exemples 8 morceaux de sucre entiers qui sont, à chaque consommation, catastrophiques pour la santé de nos jeunes. Il faut donc en faire beaucoup plus à l'école pour l'alimentation saine, car ce n'est pas en ne faisant que de l'information que cela va empêcher des jeunes, qui viennent de suivre un cours sur la nutrition dans lequel on leur aura justement dit que les barres chocolatées et les sodas étaient très mauvais pour la santé, d'en acheter dans leur CO, dont les automates en fournissent juste à la sortie de leur salle de classe. Si nous voulons vraiment que les jeunes y comprennent quelque chose et aient de vrais repères sur ce que nous leur enseignons sur l'alimentation, il n'y a qu'une seule solution: éliminer de leurs yeux et de leurs bouches ces mauvais aliments – si on peut encore appeler cela des aliments.

Certains diront qu'ils peuvent se les procurer à l'extérieur des CO. Certes, mais ce n'est pas à une institution publique pour jeunes, je vous le rappelle, de promouvoir, car il s'agit bien de cela, des aliments dont on connaît pertinemment les conséquences désastreuses sur la santé de la population et surtout sur les jeunes.

D'ailleurs, il y avait en Suisse en 2007 presque 15% d'enfants de 6 à 12 ans en surpoids, dont 4,5% étaient obèses. En 2012, il étaient déjà 19% en surpoids, dont plus de 7% étaient obèses. En l'espace de seulement 5 ans, il y a une progression de 26% d'enfants en surpoids, dont, tenez-vous bien, plus 64% d'obèses. Ces chiffres sont alarmants. Le sucre que l'on retrouve en surabondance dans les produits des automates en est l'un des principaux responsables.

¹ Déposée et développée le 14 novembre 2016, BGC p. 3532; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2017, BGC p. 3010.

Plusieurs Etats des Etats-Unis ont interdit les sodas et les sucreries dans leurs écoles et une étude de grande ampleur de l'Université de l'Illinois a démontré que dans les Etats où les lois étaient les plus strictes, les scientifiques ont observé une diminution de 5% des enfants en surpoids et de 8% de ceux qui sont obèses. La France l'a également très bien compris, puisque les automates à boissons sucrées et à barres chocolatées sont interdits depuis 2005 déjà. Certains CO, comme celui de la Veveyse, l'ont aussi très bien compris: il n'y a pas d'automate et le CO vend des produits régionaux de bonne qualité. Tous les jeunes du canton n'ont pas cette chance de manger mieux, raison pour laquelle nous avons déposé cette motion.

Je ne peux donc que vous encourager à soutenir nos jeunes Fribourgeois, qui ne demandent qu'à être correctement guidés dans leur façon de se nourrir pour leur futur. Notre motion va dans ce sens et il n'est tout de même pas compliqué de mettre une interdiction ou des critères limitatifs dans une loi ou un règlement. Cela pourrait d'ailleurs se faire aussi bien dans l'article 20 de la LS (Santé à l'école), que dans son règlement à l'article 41 (Santé des élèves), où il est question de la prévention des comportements à risque et de la promotion de la santé. Acheter fréquemment, voire quotidiennement, des produits industriels dans les automates à sucre des CO est clairement un comportement à risque pour un jeune. Eliminer ces bombes à retardement des CO serait un bien pour les élèves.

Je dirais finalement à nos amis paysans: interdire ou limiter ce type d'aliments industriels dans les CO, tout ça importé et fabriqué hors Suisse, c'est aussi une manière très concrète de promouvoir nos aliments de proximité et régionaux... [*Temps de parole écoulé.*]

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Les interdits sont la preuve de l'absence de solution, du manque d'imagination, voire, pire, ils pourraient être le signe d'une certaine paresse. Si les motionnaires se sentent démunis devant l'obésité des jeunes sur les bancs des CO fribourgeois, le groupe libéral-radical ne se laissera pas tenter par une proposition simpliste, voire paternaliste, qui plus est inefficace, puisque passé le périmètre de l'établissement scolaire, les produits visés sont partout: des rayons des commerces aux distributeurs dans les gares et même dans l'armoire à victuailles de bien des foyers. L'interdiction, elle, sonne parfaitement bien dans la bouche de nos grands-parents: ils nous parlent encore des punitions, des interdictions et des exclusions. Aujourd'hui, le monde a changé. Nous parlons d'intégration, de sensibilisation et d'éducation, parce que nous avons compris que c'est la seule manière de construire une société de jeunes libres, responsables et autonomes plutôt que des êtres fragiles et insouciants suivant sans le comprendre les règles qu'on leur impose et sans manquer de les transgresser à la première occasion.

Si nous voulons être un canton exemplaire, nous devons alors être capables de former et de sensibiliser. Un canton qui interdit, c'est un canton qui n'a pas de solution. Evidemment, nul ne remet en doute l'excès de sucre dans certains aliments. On espère d'ailleurs que le groupe socialiste ne va pas ôter les apéritifs du Grand Conseil, puisque évidemment les boissons alcoolisées seraient les premières touchées également. Aujourd'hui, dans une société responsable, on informe, on adapte les étiquettes pour que chacun choisisse en toute connaissance de cause. L'interdiction, elle, est propre à ces dirigeants édictant des lois qui nous donnent de l'urticaire, préférant la liberté de choix. Là est d'ailleurs peut-être un chemin à suivre. Les jeunes ont-ils vraiment le choix? Si ce n'est pas toujours le cas, on peut sensibiliser alors les communes pour les inciter à installer des distributeurs avec des produits locaux qui sont moins chargés en sucre.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, on apprend également que les jeunes Fribourgeoises et les jeunes Fribourgeois bougent plus que la moyenne suisse. C'est une excellente nouvelle, car si l'alimentation est l'une des clés de notre équilibre, le sport en est une autre. Les interdictions, quant à elles, c'est comme le sucre, tout abus provoque un déséquilibre malsain.

Vous l'aurez donc bien compris, le groupe libéral-radical va rejeter cette motion.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen bekannt geben: Als Gemeinderat in Schmitten bin ich auch Delegierter der OS Sense. Ich äussere mich im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Obschon wir viele Sympathien für die Motion zum Verbot oder zur Beschränkung von Softdrinks und Schokoladeriegeln in den Verkaufsautomaten und Restaurants der Sekundarstufe I haben, lehnen wir sie mehrheitlich ab. Wir sind mit den Motionären einig, dass die Erziehung und die Prävention für eine ausgewogene Ernährung bei den Jugendlichen intensiviert werden muss, damit in Zukunft die schlechte Gewohnheit, viel zu süsse Nahrungsmittel zu konsumieren, reduziert wird.

Allerdings geht der Vorschlag unserer Meinung nach zu weit. Was gesund ist und was nicht, ist eine Frage des Masses. Zudem ist Essen und Trinken Privatsache, solange das Wohl der Kinder und Jugendlichen nicht gefährdet ist. Daher sind wir dagegen, ein Spezialgesetz für das Verbot von Softdrinks in Verkaufsautomaten zu lancieren. Als Mitglied einer Schuldirektion sehe ich zudem, wie mühsam es ist, jemanden zu finden, der bereit ist, eine Schulmensa zu betreiben, da es sehr schwierig ist, diese gewinnbringend zu führen. Aus dieser Sicht wäre ein zusätzliches Verbot sicherlich nicht förderlich, da mehr Auflagen eine zusätzliche Schwächung gegenüber der eh schon starken Konkurrenz sind. Zudem wäre der Nutzen eines solchen Verbotes nur innerhalb der Schulmauern sehr gering, da die Jugendlichen sehr viele Möglichkeiten

haben, ihre Süssgetränke und Schokoladeriegel beim Detailisten um die Ecke zu kaufen.

Aus diesen Gründen ist die Fraktion Mitte Links Grün – trotz den lobenswerten Beweggründen der Motionäre – gegen die Annahme der Motion.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion an ihrer Fraktionssitzung geprüft und diskutiert. Die Erkenntnis über die schlechten Gewohnheiten zum übermässigen Zuckerkonsum, der zu Übergewicht und Diabetes führen kann, ist berechtigt und sicher unbestritten. Unsere Fraktion unterstützt jedoch die Absicht des Staatsrats, den Anreiz zum Angebot mit gesunden Produkten aus der Region im revidierten Landwirtschaftsgesetz zu verankern. Zudem sind wir der Meinung, dass die Gebäude und die Einrichtung der Schulgebäude in der Kompetenz der Gemeinden und deren Verbände bleiben soll.

Da die Prioritäten der kantonalen Strategie zur Gesundheitsförderung und Prävention schon jetzt bei Ernährung, Bewegung, Tabak, Alkoholkonsum und psychischer Gesundheit liegen und diese noch intensiviert werden sollen, wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diese Motion grossmehrheitlich ablehnen.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Mes intérêts: je suis médecin généraliste installé depuis 20 ans dans l'agglomération fribourgeoise et je vais m'exprimer au nom du groupe démocrate-chrétien.

Cette motion concerne un problème de prévention. Il s'agit d'une idée pour réduire la consommation des sucres dans les CO via les sodas et les barres chocolatées. Avec ce sujet, nous nous trouvons dans le grand et très important débat de la santé de notre jeunesse. En préambule, nous ne devons pas oublier les deux grands problèmes de cet âge, qui sont les morts par suicide et par accident. Nous discutons ce jour du problème de l'obésité, que nous, députés, connaissons bien avec nos nombreux apéritifs et repas caloriques. Heureusement que parfois il y a le vendredi. La lutte contre l'excès de poids est un travail de tous les niveaux de notre société: la famille, l'entreprise, la commune, le canton, la Confédération, et de tous les instants. On peut perdre 5 kg ou les reprendre en quelques jours. Le Conseil fédéral, en mai 2017, a adopté une série de lois pour lutter contre l'obésité, comme le meilleur étiquetage des produits de consommation, avec une meilleure visibilité par exemple de leur teneur en sucre.

La remarque que je fais régulièrement à mes patients obèses, qui les démoralise souvent, est qu'il n'y a que deux façons de perdre du poids: en mangeant moins et en bougeant plus. Il n'existe pas de pilule miracle. Pour ce problème réel soulevé par les députés Lehner-Gigon et Repond, le groupe démocrate-chrétien estime que la position du Conseil d'Etat est équilibrée. Augmenter les incitations faites par les CO pour

une meilleure alimentation nous semble une meilleure solution qu'une interdiction, comme il a déjà été soulevé. Une partie de notre groupe serait à l'inverse pour sévir encore plus, avec des interdictions d'autres produits, comme les produits énergétiques et même les téléphones portables dans les CO. Mon groupe va majoritairement s'opposer à la transmission de cette motion en mentionnant qu'une bonne minorité de notre groupe va la soutenir.

En conclusion, je me permets de citer Orelsan, rappeur français de 35 ans, qui parlait hier soir à la RTS de l'âge qui passe en ces termes: «Et puis, un jour, tu te rends compte que le Vodka-Red Bull, c'est dégueulasse.» Merci, je suis content que les jeunes soient là.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel et déclare mon lien d'intérêt: je suis toujours enseignante au CO de la Broye, à Estavayer-le-Lac, et j'ai eu la chance d'être responsable santé dans mon établissement pendant une dizaine d'années.

Je ne tiens pas à allonger les débats, mais j'aimerais juste témoigner de ce qui se passe dans mon établissement, visiblement un établissement peut-être un peu suranné ou paternaliste, selon ce que j'ai entendu.

Le CO d'Estavayer-le-Lac accueille plus de 700 élèves et 80 enseignants. Nous avons une cantine scolaire à l'ancienne, qui nourrit plus de 200 élèves par jour en trois services et qui est certifiée «Fourchette verte» depuis plus de 15 ans. Chez nous, des cuisinières employées par l'association de communes font les repas en privilégiant chaque fois que possible les producteurs locaux. Aucun soda n'est servi pendant les repas, juste de l'eau et parfois du sirop, aucune friandise n'y est vendue. Dans les bâtiments, aucun distributeur de sodas ni de barres chocolatées, rien du tout. A la récréation, un boulanger local vend des tranches épaisses de pain à 0,50 ct, rien de plus. Les élèves qui souhaitent autre chose l'apportent de la maison. Voilà notre réalité.

Il n'est pas simple de préserver les élèves et de garder cette philosophie, mais c'est possible. Juste en face de notre école se trouve une grande surface et certains élèves s'y précipitent dès la fin des cours. Ça, c'est un constat. Je comprends qu'il n'est pas facile de toujours aller contre les tendances, mais je me dis que s'il a été possible de créer des écoles sans fumée, sans téléphones portables ou presque, il doit être possible de les faire sans «malbouffe».

Enfin, j'entends le Conseil d'Etat, qui ne voit pas comment ou sur quelle base légale légiférer et qui propose simplement de sensibiliser les directions d'écoles et de compter sur leur bonne volonté. Cela semble une posture bien timide en regard des enjeux de santé publique. Il y a pourtant deux ans environ, le Conseil d'Etat est intervenu avec force dans les écoles en limitant très strictement l'administration de médicaments aux enfants dans les structures d'accueil et dans

les écoles. Cela a fait grincer bien des dents, mais cela a été fait pour le bien de nos enfants et c'est bien de cela que nous parlons ici et maintenant. C'est en pensant à la santé de nos jeunes que je vais soutenir la motion de nos collègues et vous remercie d'en faire autant.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je suis médecin scolaire dans les communes de Heitenried, Saint-Antoine, Tavel et j'ai aussi la responsabilité du CO de Tavel.

Le sucre est le moteur de l'industrie agroalimentaire. Aux Etats-Unis, vous avez une épidémie d'obésité morbide. Les conséquences sont le diabète, les maladies cardio-vasculaires, puis ensuite les maladies du foie, qui conduisent actuellement à une recrudescence des transplantations du foie. Quand vous mangez avec mauvaise conscience votre foie gras à Noël, il faut savoir comment ce foie gras a été fabriqué. On ne nourrit pas les oies avec du chocolat, on les nourrit avec des glucides, avec des sucres. Et si on mange beaucoup de sucre, notre foie sera dans cet état et ne fonctionnera plus.

J'aimerais juste vous expliquer comment ça se passe avec le sucre, si vous voulez rester aussi mince que possible. Lorsque vous mangez du sucre, votre taux de sucre monte, c'est la benzine de votre corps et qu'est-ce qu'il se passe? Il faut réagir, on ne veut pas la perdre dans les urines, on doit la stocker. L'insuline est sécrétée. A la suite de ceci, votre taux de sucre baisse et il baisse à un moment où tout à coup vous ressentez qu'il manque de la benzine dans votre corps. Alors vous vous dites que vous pourriez quand même manger quelque chose au lieu de vous dire de ne pas bouger. Donc, c'est un mécanisme très simple. Les Américains l'ont très bien compris, ils mettent dans leurs hamburgers du pain ultra-blanc et du ketchup bourré de sucre, comme ça ils sont sûrs que tous les deux ou trois heures, il y a quelqu'un qui va en manger. Cette motion est extrêmement intéressante, parce que cette épidémie, qui a son origine aux Etats-Unis, arrive petit à petit en Suisse. Et je pense qu'on doit réagir. La Suisse laisse beaucoup de sucre dans beaucoup de produits préfabriqués: les yogourts, par exemple. Je crois que ça vaut la peine de donner un signal aux jeunes. Comme médecin scolaire, je me vois mal appuyer sur l'automate qui distribue des barres chocolatées ou des boissons sucrées et dire: «Eh, les cocos, il ne faut pas trop boire de trucs comme ça parce que vous allez devenir gros.» J'ai encore le souvenir de mes enfants qui étaient adolescents et je sais que la chose principale, c'est d'être conséquent avec ce qu'on dit.

Je fais aussi une seconde remarque, parce qu'on a cité les Etats-Unis et je crois que c'est un pays libéral. Ma fille a fait la High School aux Etats-Unis et, dans son lycée, les barres chocolatées, les produits sucrés et les boissons sucrées étaient interdits. C'était au Missouri, un Etat républicain.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Je parle ici à titre personnel. On nous dit que la motion part de motifs louables, d'un constat correct mais qu'elle est trop difficile

et compliquée à mettre en œuvre sans base légale. Nous rentrons sur le territoire des communes, nous touchons aussi à la sacro-sainte liberté du commerce.

Nous nous trouvons de nouveau devant une attitude contradictoire de toute une société. Nous constatons bel et bien des problèmes de santé publique: augmentation des problèmes d'obésité juvénile, diabète et d'autres problèmes liés à la malbouffe. Mais dans et autour de nos écoles, nous proposons des sodas et autres fast food. Pour éteindre le feu, on met sur pied un programme de prévention: je mange bien, je bouge bien, etc. Dans d'autres domaines, la publicité ne se gêne pas de pousser nos jeunes à la cigarette ou aux alcools sucrés tant aimés des plus jeunes. En parallèle, de nouveau, on soutient des programmes de prévention et nous invitons des organisations comme CIPRET ou REPER dans les écoles. On s'inquiète du problème des troubles alimentaires chez les jeunes et l'industrie leur balance quotidiennement ces modèles de femmes à la taille 32. Là aussi, on essaie d'éteindre le feu, on engage des psychologues dans les écoles.

Cette liste de contradictions n'est pas exhaustive. Entre la société de la consommation, qui doit pouvoir tout offrir, la liberté de chacun de consommer ce qu'il veut et notre devoir de préserver une bonne santé publique – et encore plus chez les jeunes – il faut savoir mettre les priorités. C'est pourquoi je soutiens cette motion.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Je suis médecin à la permanence de l'HFR de Meyriez. En allemand, nous disons: «Gelegenheit macht Diebe» et c'est exactement là le problème. Il est clair que les kiosques et les supermarchés existent, mais au moins les jeunes doivent se déplacer pour y aller. Si ces automates sont là, ils vont être utilisés et il ne faut pas rêver, je ne pense pas que l'eau minérale sera en tête des ventes. Le sucre est notre héroïne: notre corps l'adore. C'est de l'énergie gratuite. Pas d'effort pour l'énergie, c'est ce que notre corps veut depuis longtemps et maintenant il l'a et nous ne pouvons pas le gérer, nos enfants non plus. Faisons de la prévention et disons oui à cette motion.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). L'article 68 de notre Constitution commence par ces mots: l'Etat s'emploie à la promotion de la santé. Pour y donner suite, le tableau qu'a dressé le collègue Repond du problème de santé publique que représente le surpoids pour la santé des enfants et des jeunes doit nous interpeler. Promotion Santé Suisse, comme le collègue Schumacher, parle même d'épidémie de surpoids et s'emploie à promouvoir la santé grâce à une alimentation saine et à de l'exercice physique. Notre canton n'est pas en reste et propose des programmes comme «Bien noter, bien manger, bien bouger», destiné aux enfants dès leur plus jeune âge, par la formation des professionnels de la petite enfance et des enseignants. En effet, les enfants et les adolescents restent les groupes prioritaires de la prévention du surpoids. L'approche consistant à intervenir pendant ces phases de la

vie repose sur des bases scientifiques. Dans les cycles d'orientation, tous les élèves, au cours de leur 11^e année de scolarité, participent aux cours d'économie domestique pendant lesquels ils sont informés de l'importance de protéger leur santé grâce à une alimentation saine et à de l'exercice physique. La pyramide alimentaire leur est enseignée avec l'occasion de passer à la pratique en cuisinant sainement. Bien sûr, ils sont rendus attentifs à la toute petite place que doivent tenir les aliments sucrés dans leur alimentation. Sur la pyramide, c'est juste la fine pointe du triangle. Et ces élèves, quand ils sortent en récréation, se voient proposer dans des automates l'achat d'aliments très riches en sucre. Un non-sens à notre avis. Le cycle d'orientation de Jolimont, en ville de Fribourg, a déjà pris conscience de cette aberration, comme celui de la Broye, en refusant la présence d'automates qui proposent aux élèves des aliments et boissons trop sucrés et en choisissant pour la vente de goûters pendant les récréations un commerçant qui a fait le choix d'aliments aux valeurs nutritives correctes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît les motifs louables des motionnaires mais se déclare incompétent pour agir, sous le prétexte que les bâtiments des cycles d'orientation et leurs équipements dépendent des associations de communes.

En ce qui concerne les automates, je m'inscris en faux contre cette affirmation, car ceux que nous souhaitons limiter, voire supprimer, relèvent de l'aspect pédagogique de la formation des élèves. Ce même domaine que le Conseil d'Etat revendiquait en décembre dernier, en réponse à la motion des collègues Badoud et Sudan, pour ne pas laisser aux communes la responsabilité de l'engagement des responsables d'établissements. Ainsi, tout en reconnaissant les nombreux efforts déjà entrepris par le Conseil d'Etat pour promouvoir la santé auprès des enfants dès leur plus jeune âge, les motionnaires vous demandent d'accepter la motion afin d'assurer auprès des élèves des cycles d'orientation plus de cohérence entre le discours des adultes et la pratique, car pour bien se préparer à leur vie future, ils ont besoin de signaux clairs.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Je rappelle à notre collègue Johanna Gapany que dans notre motion, nous ne demandons pas forcément une interdiction, mais aussi des critères stricts ou limitatifs. Quelques mots suffiraient dans la loi ou le règlement que j'ai précité pour soutenir nos jeunes en préservant leur santé. Comme je l'ai déjà dit aussi, ce n'est pas à une institution publique de faire de la promotion des barres chocolatées et sodas.

Finalement, je remercie tous les intervenants qui soutiennent notre motion et je vous remercie de votre attention.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires en matière de santé et n'est pas en soi contre une interdiction ou une limitation. Il constate cependant que les demandes formulées ne dépendent pas du canton mais des communes et de leur asso-

ciations le cas échéant. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a relevé dans sa réponse les mesures déjà prises en faveur d'une alimentation saine. Pour des raisons de répartition des tâches et non pas sur le fond, le Conseil d'Etat rejette la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jek Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Galey Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2017-DSAS-79 Faciliter à tous les enfants l'accès à l'école enfantine (Rapport sur postulat 2016-GC-25; suite directe)¹

Discussion

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zuallererst danke ich – auch im Namen meines Mitpostulanten André Schneuwly – dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht auf unser Postulat vom März 2016.

Die Fraktion Mitte Links Grün stellt fest, dass es leider auf Bundesebene noch immer nicht gelungen ist, frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung nachhaltig in der Schweizer Bildungspolitik zu verankern. Wie der vorliegende Bericht aber aufzeigt, ist sich zumindest der Kanton Freiburg bewusst, dass frühe Förderung in den ersten Lebensjahren entscheidend ist für eine gute Entwicklung der Kinder. Diese Erkenntnis widerspiegelt sich in den zahlreichen Strukturen, die in unserem Kanton bestehen und im Willen zur Weiterentwicklung dieser Angebote. Eine zentrale Rolle bei all diesen Förderangeboten und -projekten spielt die Vernetzung der verschiedenen Akteure. Die Fraktion Mitte Links Grün begrüsst daher die Absicht des kantonalen Aktionsplans, die Frühförderung zu einem kantonalen Frühförderungskonzept auszubauen. Für die Umsetzung braucht es dann aber auch die nötigen finanziellen Mittel, sonst wird das beste Konzept nicht den gewünschten Erfolg bringen!

Was die Sprachkurse auf freiwilliger Basis anbelangt, so möchte ich festhalten, dass es nicht die Absicht der Postulanten war, das Basler-Modell unverändert auf den Kanton Freiburg anzuwenden. Es ging uns vielmehr um die Aufwertung dieser Sprachkurse, welche mit einer beidseitigen Verpflichtung verstärkt erreicht werden könnte. Auch wenn sich gemäss neustem Bundesgerichtsentscheid ein «faktischer Zwang zu Sprachkursen bereits vor dem Schulobligatorium nicht mit den Elternrechten vereinbaren lässt», muss den Eltern doch klar gemacht werden, wie wichtig der Spracherwerb für ihre Kinder bei Schuleintritt ist! Der Staatsrat schreibt in seinem Bericht, dass die Gemeinden aufgefordert werden, die Elternunterstützung und den Erwerb der Lokalsprache durch fremdsprachige Kinder zu fördern. Dazu meine Frage an die Staatsrätin: Wie sieht diese Aufforderung an die Gemeinden konkret aus?

Am Schluss des Berichts werden die Vorteile einer frühzeitigen Aufnahme in eine Betreuungseinrichtung aufgezeigt. Leider spielen auch hier die Kosten eine grosse Rolle. Nicht alle Eltern können sich solche Betreuungseinrichtungen leisten. In unserem Kanton sind die Kosten vielerorts noch immer hoch – zu hoch, so dass gerade diejenigen Kinder, die am meisten von einer solchen Struktur profitieren würden, nicht in den Genuss dieser Frühförderung kommen.

Der Bund hat auch aus diesem Grund im letzten Jahr die Finanzhilfen für die familienexterne Kinderbetreuung um 100 Millionen Franken über fünf Jahre ausgebaut. Damit sollen günstige und für alle Familien erschwingliche Plätze in Kindertagesstätten realisiert werden.

Um nun in den Genuss dieser Bundessubventionen zu kommen, sind die Kantone – gemäss der Botschaft zur Änderung des entsprechenden Bundesgesetzes – aktuell gefordert, ein Gesamtkonzept einzureichen. Zu diesem Thema wurde übrigens bereits am 9. Mai letzten Jahres eine parlamentarische Anfrage eingereicht, die noch offen ist. Deshalb heute meine zweite Frage: Wie weit sind die Vorbereitungen unseres Kantons fortgeschritten und ist geplant, ab Mai 2018 Finanzhilfen aus dem neuen Topf beim BSV zu beantragen?

Ich danke der Staatsrätin für die Beantwortung der beiden Fragen. Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte Links Grün den Bericht zur Kenntnis. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Mes liens d'intérêts: je suis présidente de Kibelac et membre du comité de Kibesuisse à Zürich.

Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

«Einen erleichterten Kindergarteneintritt für alle Kinder ermöglichen» war die Überschrift dieses Postulats.

On a bien pris acte que le Conseil d'Etat souligne que l'accueil préscolaire est une affaire communale, on a pris acte et on salue le fait que la prévention et l'offre dans l'organisation et la prévention dans la logopédie pour les structures préscolaires sont renforcées. Aussi, on a pris acte que le Conseil d'Etat confirme que les enfants de langue étrangère n'obtiennent pas systématiquement du soutien avant la scolarisation.

Erlauben Sie mir zum Bericht folgende Bemerkungen: Wenn wir schauen, worauf wir uns berufen, müssen wir schauen, was in der UN-Kinderrechtskonvention steht. Dort steht, dass jedes Kind ein Recht hat auf Bildung, Betreuung und Erziehung – von Geburt an. In der Bundesverfassung der Schweiz steht, dass wir den Schutz und die Förderung von Kindern und Jugendlichen zu garantieren haben. Es ist jedoch weder in der UN-Kinderrechtskonvention noch in der Bundesverfassung festgelegt, wie diese Aufgaben umzusetzen sind.

Ich möchte gerne Margrit Stamm, Professorin für Erziehungswissenschaften, zu diesem Thema zitieren. Sie sagt: «Kinder sind besonders stark auf den Austausch mit der Umwelt und auf eine fördernde kognitive Aktivierung angewiesen. Deshalb ist von der öffentlichen familienergänzenden Kinderbetreuung in vorschulischen Institutionen zu erwarten, dass gravierende Mängel in den individuellen Entwicklungsbedingungen und unterschiedliche Startchancen

¹ Texte du rapport pp. 191ss.

auszugleichen sind.» Das bedeutet, dass familienergänzende Betreuung im Vorschulalter nicht nur als reine Betreuung und Pflege anzuschauen ist, wie wir das lange Zeit gemacht haben, sondern dass sie darüber hinaus als Bildung und Erziehung zu verstehen sei. Mit Bildung ist hier nicht Schule gemeint oder dass wir den Kindergarten noch vorverlegen, sondern eine bewusste Anregung der kindlichen Aneignungstätigkeit, die Förderung des kindlichen Lernwillens im Spielen und Entdecken. Eine frühzeitige Aufnahme in eine Betreuungseinrichtung hat eben positive Auswirkungen.

Die schweizerische UNESCO-Kommission stützt sich auf eine Studie zur frühkindlichen Bindung und kommt zum Schluss, dass in der Schweiz in Bezug auf die Sicherung der pädagogischen Qualität und die Qualifikation des Personals Defizite bestehen. Das heisst, wir haben heute schon ausgebildetes Personal in Krippen, in Tagesstrukturen – ich leite eine solche Einrichtung –, jedoch wird heute der Fokus auf Betreuung gelegt – auch in der beruflichen Grundbildung – und nicht auf frühkindliche Bildung, Pädagogik und Frühförderung.

Entsprechend erlauben Sie mir 2 Bemerkungen von der Christlichdemokratischen Fraktion: Wir brauchen unbedingt im Kanton ein flächendeckendes Angebot an Einrichtungen. Wie wir im Bericht lesen können, ist die Anzahl der Plätze im Kanton Freiburg zwar gestiegen. In der INFRI-Studie von 2012 haben wir jedoch gesehen, dass wir im Vergleich zu unseren Nachbarkantonen nur 0 bis 5 Plätze pro 100 Kinder hatten und nicht wie empfohlen 20 bis 30 pro 100 Kinder.

Weiter empfehlen wir, dass die Ausbildung der Mitarbeitenden im Bereich der pädagogischen Frühförderung gestärkt wird.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis vom Bericht.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Ce rapport, qui fait suite au postulat Schneuwly/Mäder-Brühlhart, démontre encore une fois que dans notre canton l'accès à l'éducation précoce n'est pas encore possible pour tous les enfants avant leur entrée à l'école obligatoire. Ce constat n'est pas nouveau. Lors de la précédente législature, deux motions et un postulat avaient déjà soulevé la même préoccupation. Il faut savoir que ce problème, car c'en est un, n'est pas propre à notre canton. Comme l'a déjà signalé la collègue Aebischer, en Suisse, un pays plusieurs fois stigmatisé dans des études internationales, les enfants de moins de quatre ans ne sont pas assez stimulés et n'entrent pas à l'école avec les mêmes chances. Une initiative parlementaire a été déposée à Berne au printemps 2017 pour encourager les activités d'éveil dès la naissance. Son auteur, le conseiller national Matthias Aebischer, déplore qu'à quatre ans, 10% des petits suisses ne parlent pas correctement et portent encore des couches et que 60% ne fréquentent pas d'espace de vie enfantine. Le rapport du Conseil d'Etat qui nous occupe aujourd'hui dresse un état des lieux des prestations préscolaires prévues pour les

tout-petits, dont le but est de leur assurer une entrée réussie à l'école obligatoire. Il est regrettable que ces infrastructures soient à la charge des communes, qui ne sont pas toutes également assidues à les réaliser, ce qui ne garantit pas un accueil en qualité à tous les petits Fribourgeois et à toutes les petites Fribourgeoises. Leur rapport table aussi à mon avis prématurément sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée pour promettre la mise en place de mesures péda-go-thérapeutiques pour les enfants en âge préscolaire. Pour ma part, j'attends de voir quels moyens financiers seront octroyés à ces nouvelles offres.

Ceci étant dit, il faut faire état d'une réalité peu documentée, les familles à bas revenus, peu qualifiées ou issues de la migration ne sont pas ou peu représentées dans les crèches et autres accueils de la petite enfance. Une étude de la Fédération des crèches et garderies révèle que 2/3 des enfants accueillis dans ces structures ont des parents avec des formations de niveau tertiaire et que 3/4 des parents ont un revenu égal ou supérieur au revenu net médian. Pour garantir l'égalité d'accès à l'accueil collectif préscolaire, c'est sur cette réalité qu'il faudrait agir, car un accueil précoce des enfants défavorisés dans des structures collectives a un effet bénéfique sur leur capacité d'apprentissage, le développement de leur autonomie et leur créativité ainsi que sur leur épanouissement. L'effet est d'autant plus positif que les enfants fréquentent ces structures précocement. On le voit, il reste encore beaucoup à faire pour que tous les enfants démarrent leur vie scolaire avec les mêmes chances de réussite et nous ne pouvons qu'espérer que cette problématique reste une priorité pour le Conseil d'Etat, qui doit s'impliquer auprès des communes pour les inciter à développer les meilleures solutions.

Avec ces quelques remarques et suggestions, le groupe socialiste prend acte de ce rapport et je vous remercie de votre attention.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen und dankt für den umfassenden Bericht. Es stimmt uns – und mich als Lehrperson im Besonderen – zuversichtlich, dass mit der Frühförderung insbesondere mit dem Verein Familienbegleitung und den Perspektiven der Sonderpädagogik Massnahmen zur Verfügung stehen, die einen Eintritt in den obligatorischen Schulunterricht erleichtern. Der Kanton und die Gemeinden sind aber gehalten, in dieser Angelegenheit zusammenzuarbeiten und die Massnahmen mit Bedacht umzusetzen. Insbesondere gilt es die Eltern zu überzeugen, Eigenverantwortung zu übernehmen, was die Aneignung und die Förderung der Lokalsprache betrifft.

Obligatorische Massnahmen können auch wir nicht unterstützen. Je früher aber geeignete Massnahmen und gezielte

pädagogische/sonderpädagogische Massnahmen ergriffen werden, desto erfolgversprechender können sprachliche und soziale Defizite bei Kindern aufgefangen werden. Diese frühkindlichen Anstrengungen, gepaart mit Integrationsmassnahmen, versprechen in der Tat eine gewisse Entlastung im schulischen Bereich.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour son rapport faisant un état des lieux sur les différentes mesures prises par le canton pour les enfants en âge préscolaire. Comme il est relevé, la responsabilité du préscolaire est prioritairement celle des parents et seulement subsidiairement celle du canton et des communes. Les collectivités doivent uniquement soutenir les parents dans leur tâches spécialement lorsqu'un enfant ne bénéficie pas des mêmes chances, soit à cause d'un handicap physique ou mental, soit parce qu'il vit dans un milieu social défavorisé. Pour les handicaps, nous avons approuvé la loi sur la pédagogie spécialisée, qui prévoit justement un service éducatif itinérant, qui offre un soutien péda-gogique-thérapeutique préscolaire. Le handicap social peut être atténué par des mesures d'intégration et de socialisation. Pour les communes, ce devoir est ancré dans la loi sur les structures d'accueil extra-familial. Cette loi leur demande de créer des places d'accueil en tenant compte notamment des aspects de socialisation et d'encouragement précoce. Dans la conclusion de ce rapport, le Conseil d'Etat relève que l'encouragement précoce est une démarche soutenue par le programme d'intégration cantonal, soit le PIC. Pour mettre en place ce programme, le canton a signé une convention avec la Confédération. Or, le rapport ne fait mention ni des objectifs du PIC ni de la convention passée par la Confédération, ni des montants alloués par la Confédération. Or, les engagements du canton pris pour la petite enfance sont importants, à savoir:

- > d'ici 2021, augmenter le nombre de projets pour la petite enfance et diversifier l'offre,
- > augmenter de 50% entre 2018 et 2021 le nombre d'enfants du domaine de l'asile et des réfugiés qui fréquentent l'école maternelle, les groupes de jeux, les maisons vertes ou une structure équivalente,
- > réaliser d'ici 2021 le module «renforçons le réseau des acteurs de l'encouragement précoce» dans tous les districts fribourgeois,
- > d'ici 2021, par la plate-forme petite enfance, recenser les mesures existantes et mettre en réseau la majorité des partenaires.

Pour le financement de ces mesures, de l'ensemble du PIC, le canton va recevoir une contribution fédérale pour quatre ans de 4 530 000 frs et devra mettre le même montant, cela signifie que par année le canton disposera de deux fois 1 132 000, soit 2 264 000 frs. Or, le financement des structures d'accueil extrafamilial est à la charge prépondérante des communes, comme vous le savez, mis à part le soutien financier pour la formation du personnel. La subvention Etat/

employeur va uniquement en diminution de la part payée par les parents. Comment le canton entend-il atteindre ces objectifs, qui sont très ambitieux, alors que les communes peinent à créer suffisamment de places d'accueil pour les parents qui veulent concilier vie familiale et vie professionnelle? Et il faut le reconnaître, pour la majorité de la population, ce besoin de conciliation prime celui de socialisation. Du reste, la demande en places de jardins d'enfants est en diminution, car les écoles maternelles à cause de leurs horaires ne permettent pas de faire cette conciliation.

Comme l'a relevé M^{me} Gigon, le coût de ces structures est très élevé. C'est la raison pour laquelle les enfants venant de couches sociales défavorisées ne vont pas dans ces structures, même si leurs mères travaillent, elles préféreront confier leurs enfants à des voisines ou à l'accueil de mamans de jour. Ce rapport à aucun moment ne mentionne le soutien que le canton pourrait octroyer aux communes par une convention pour la mise en place d'un programme d'intégration communal. Il est juste indiqué: «Les communes sont invitées à renforcer le soutien à la parentalité et à l'apprentissage de la langue locale par les enfants allophones.» Comment le canton entend-il atteindre ce but?

En conclusion, le groupe libéral-radical partage l'avis du Conseil d'Etat selon lequel l'intégration des enfants favorise celle des parents. Toutefois, la fréquentation d'une structure d'accueil doit se faire sur une base volontaire et en vertu du principe de l'autonomie communale et du principe de subsidiarité. Une concertation entre le canton et les communes est indispensable pour le développement de telles structures.

C'est avec ces considérations que le... [Temps de parole écoulé.]

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Schulleiterin der Primarschule Düringen.

Ein Grundbedürfnis der Menschen ist es, zu verstehen und verstanden zu werden. Nicht umsonst haben wir auch hier im Saal die Möglichkeit der Synchronübersetzung. Seit Inkrafttreten des neuen Schulgesetzes haben Kinder, welche in der Schweiz geboren wurden, in der Schule kein Anrecht mehr auf zusätzlichen Deutschunterricht. Die Realität ist aber, dass viele Kinder mit Migrationshintergrund beim Eintritt in den Kindergarten kein oder nur wenig Deutsch verstehen und sprechen – auch wenn sie hier geboren sind. Das ist natürlich sehr bedauerlich, aber wie gesagt, eine Realität.

Die meisten von uns waren schon in der Situation, in einem Land oder Landesteil zu sein, in welchem sie nichts verstehen konnten und nicht verstanden wurden. Wir alle kennen dieses Gefühl des Ausgeliefertseins, des Sich-nicht-wirklich-einbringen-und-am-Leben-der-Einheimischen-teilnehmen-können. Wie muss es erst einem 4-jährigen Kind gehen, welches an einem für ihn völlig fremden Ort abgestellt wird und nicht weiss, was das soll und was mit ihm geschieht? Auch an unserer Schule wurden wir in den vergangenen

Jahren vermehrt mit dieser Problematik konfrontiert. Jedes Jahr kommen einzelne Schülerinnen oder Schüler in den Kindergarten, verstehen nicht, was die Lehrpersonen oder Mitschülerinnen von ihnen wollen, können aber auch ihre eigenen Bedürfnisse nicht mitteilen. Verständlicherweise sind sie mit dieser Situation dermassen überfordert, dass sie entweder ein schwieriges Verhalten zeigen oder beispielsweise endlos weinen. Dabei können sie nicht einmal angemessen getröstet werden, da ihnen auch nicht erklärt werden kann, dass die Mutter oder der Vater nach einer gewissen Zeit wieder erscheinen wird. Diese Situation ist für das Kind sehr schwierig. Sie ist aber auch für die Lehrperson und die Klasse äusserst herausfordernd und belastend. Natürlich wäre es wünschenswert, dass sich primär die Eltern darum kümmern würden, ihren Kindern den Eintritt zu erleichtern. Aber wie gesagt: Die Realität ist oft eine andere und davor dürfen wir die Augen nicht verschliessen.

Demzufolge wünsche ich mir, dass auch der Kanton seine Verantwortung wahrnimmt und nicht alles auf die Gemeinden abschiebt. Natürlich kann und muss das Basler Modell hier in Freiburg nicht tel quel übernommen werden. Aber warum nicht beispielsweise den Gemeinden gegenüber Anreize schaffen, damit diese sogenannte «aufsuchende Modelle» ausarbeiten und ausprobieren? Warum nicht Pilotprojekte unterstützen und begleiten, damit auch unsere Kleinsten die Möglichkeit haben, bei ihrem Eintritt ins Schulleben zu verstehen und verstanden zu werden?

Der Staatsrat schreibt in seinem Bericht vom 7. November: «Dennoch scheint es uns nicht wünschenswert, das Basler Modell unverändert auf den Kanton Freiburg zu übertragen.» Diese Formulierung lässt mich etwas hoffen und öffnet ein Türchen. Heisst das, der Staatsrat ist nicht abgeneigt, das Modell allenfalls *in angepasster Form* auszuprobieren? Wichtig scheint mir auch, darauf hinzuweisen, dass auch Kinder mit der Lokalsprache von so einem Angebot profitieren würden. Wenn sich die Lehrpersonen weniger mit Störungen beschäftigen müssen, gibt es automatisch weniger Unruhe in der Klasse und auch die anderen Kinder sind weniger verunsichert.

Ich bitte Sie, Frau Staatsrätin, diesem Anliegen mit einem offenen Ohr zu begegnen und sich proaktiv zum Wohle unserer Kleinsten für eine Verbesserung der aktuellen Situation einzusetzen.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Ich habe mit Interesse die verschiedenen Reaktionen gehört und möchte noch einmal den Fokus, den Frau Aebischer aufgenommen hat, aufnehmen.

Es wurde bereits gesagt: Kinder, die ohne örtliche Sprachkenntnisse – Französisch oder Deutsch – in den Kindergarten eintreten, sind benachteiligt. Immer mehr Kindern, obwohl in der Schweiz geboren, fehlen die Sprachkenntnisse. Der Kanton macht es sich leicht, wenn er diese Aufgabe den

Gemeinden zuschiebt, ohne ein brauchbares Erfassungsinstrument zur Verfügung zu stellen und ohne dass er bereit ist, Personen zu schulen. Ich denke auch, diese Aufgabe könnte zum Beispiel in Form eines Mandates dem Verein für Familienbegleitung anvertraut werden oder einer Fachstelle der Gemeinde oder einer bereits existierenden Organisation, zum Beispiel dem ELKI – Deutsch, dort wo dieses Angebot vorhanden ist, oder den Vernetzerinnen.

Ich hoffe, es gelinge dem Staatsrat, trotz einer eher ablehnenden Haltung ein geeignetes Instrument zu finden und Gemeinden zu unterstützen und zu sensibilisieren für Pilotversuche im Sinne des Basler Modells – nicht verpflichtend, aber trotzdem effektiv. Gerne hätte ich hier noch die Meinung der Frau Staatsrätin gehört.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui sont intervenus avec les différentes remarques. Le Conseil d'Etat attache une très grande importance à l'égalité des chances face à l'école et il démontre depuis longtemps sa préoccupation de donner les meilleurs outils possibles aux enfants en difficulté.

En ce qui concerne les différentes remarques pour les cours de langue, dans tout ce domaine, on est clairement dans les discussions entre la répartition des tâches entre le canton et les communes. Le canton, les communes assument leurs tâches et on l'a mis dans le rapport, nombre de communes ont mis en place des cours de langues pour la socialisation des enfants et des parents et c'est un élément extrêmement important et les communes ont également un rôle important dans l'accueil extrafamilial. La loi est assez claire dans ce sens-là. L'Etat vient en soutien avec une participation, mais la compétence est dans les mains des communes. A relever aussi que dans le cadre des travaux du désenchevêtrement des tâches canton/communes, la décision a été prise que tout le domaine de l'accueil extrascolaire soit repris par les communes. Pour la question de ces structures d'accueil, justement, nous avons lors de l'introduction de la nouvelle loi en 2012 mis une participation de l'Etat aux coûts des accueils extrascolaires, extrafamiliaux pour diminuer la charge des parents et puis nous avons introduit aussi une participation des employeurs, qui permet aussi de diminuer le coût avec l'obligation d'avoir des barèmes dégressifs, les parents paient dans les accueils extrafamiliales en fonction de leurs revenus et là il y a un énorme engagement des communes, que j'aimerais souligner, dans cette prise en charge de cette tâche. Ce sont 551 places en crèche qui ont été créées depuis l'introduction de la nouvelle loi, ça veut dire + 43% de l'offre à disposition des parents sans oublier tous les accueils qui ont été mis en place pour l'accueil extrascolaire. Là aussi un énorme engagement des communes, que j'aimerais ce matin souligner, parce que ça contribue aussi à une meilleure socialisation des parents.

En ce qui concerne la question posée par M^{me} la Députée Mäder sur les 100 millions de la Confédération, on n'a pas pu encore déposer de concept. Je rappelle qu'on attend les projets d'ordonnances qui vont définir quels sont les types de projets et comment on pourra les déposer. Ce que nous avons d'ores et déjà prévu, et le Conseil d'Etat est intervenu lors de la consultation, c'est de permettre que les montants mis par l'économie soient aussi considérés comme un montant supplémentaire. Dans le cadre du projet fiscal 2017 auparavant dans le projet de réforme de la fiscalité, nous avons prévu des mesures de compensation payées par les employeurs, qui pourront être mises dans la balance pour obtenir des montants de la Confédération pour diminuer le coût à charge des parents, c'est le premier élément. Pour tous les projets qui sont innovants et qui permettront aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, ça devra être des projets extrêmement innovants et qui débordent sur les heures d'accueil, c'est-à-dire des ouvertures encore plus tôt le matin ou encore plus tard le soir ou le week-end. Il faudra voir quels types de projets on pourra avoir dans ce sens-là dans le canton. On a vu que certaines crèches ont élargi de manière considérable les heures d'ouverture dans d'autres cantons, mais il n'y a pas forcément la demande. Il faut attendre ces ordonnances et voir avec les différentes structures s'il y a des projets qui pourront être impactés là, mais dans le cadre du projet, en tout cas du projet fiscal 2017, j'espère qu'on pourra mettre ces montants, puisque cela a été prévu dans le projet de la Confédération.

J'aimerais peut-être dire aussi que vous avez été plusieurs à relever que c'est dès la naissance que la prise en charge ou le soutien en tout cas doit être assuré. Le canton le fait et il n'y a pas seulement des prestations des communes dans l'appui sur les langues ou des accueils extrascolaires et tout le travail qui se fait, mais il y a aussi un énorme engagement du canton en appui des communes, notamment aussi dans le domaine de la puériculture, puisque nous finançons 1 fr. par habitant avec des mandats de prestation que nous donnons au Service de puériculture aussi pour soutenir les parents dans leur rôle de soutien à la parentalité. Comme cela a été évoqué aussi, il y a tout le concept de pédagogie spécialisée qui vient en renfort en préscolaire. Là, les mesures devront être renforcées pour ces éléments-là. Dans le cadre des projets du canton dans le programme «je participe – ich mache mit», la nouvelle stratégie de l'enfance et de la jeunesse, nous avons développé tout un volet de soutien à la parentalité. Pour moi, c'est quelque chose qui est extrêmement important, puisqu'on va développer des promotions d'échanges entre les parents, on va soutenir un accueil libre des parents et des enfants, nous souhaiterions que dans chaque district puissent se développer des maisons libres comme on en a à Fribourg ou à Bulle avec *Le Bonheur des tout petits*, où les parents peuvent aller avec les enfants partager un moment. Ce sont des mesures qui sont extrêmement importantes. On souhaite aussi encourager les parents à s'impliquer dans la vie de l'école, ce sont aussi des

discussions avec le Conseil des parents que nous menons avec la DICS. Nous souhaitons aussi offrir des heures de formation aux parents. Ce sont toutes les mesures qui sont prévues dans le plan d'action «je participe». Il faut dire aussi que nous avons prévu dans le cadre de cette stratégie de développer un concept d'éducation précoce, on pourra amener la réflexion sur le soutien que le canton pourrait apporter aux communes, ça peut être sous forme aussi d'aide à la mise en place de projets ou peut-être d'identifier des modèles. On a vu dans de nombreuses communes, on a ces cours de langues, on pourrait les faire connaître, les mettre en modèle à développer par les communes, je pense que là aussi, il y a tout un travail qui va se faire prochainement.

Dans le cadre des questions de l'objectif du PIC, le programme d'intégration cantonal est sous l'égide de la Direction de la sécurité et de la justice. Pour ma part, je collabore, mais uniquement pour le volet requérants d'asile, qui est sous ma responsabilité. Dans ce cadre-là, je prends les remarques qui ont été faites, j'en discuterai avec mon collègue pour voir qu'elles sont les mesures. Il y avait plusieurs niveaux dans le PIC, il y a les mesures d'action, les mesures structurelles, les mesures de policing. Effectivement, il y a toute une série de mesures qui serviront d'appui aux communes, je dois regarder avec mon collègue par rapport à ça et je suis, comme M^{me} la Députée De Weck, convaincue que c'est vraiment un travail main dans la main que nous devons mener avec ces montants qu'on va recevoir de la Confédération pour appuyer et soutenir les mesures des communes. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait notamment tous les projets Bulle Sympa et autres communes Sympa, il y a aussi un appui du canton avec un grand engagement du canton et des communes.

Pour ce qui concerne le modèle bâlois, ce que nous n'avons pas voulu faire, c'est un modèle où on oblige les parents à mettre leurs enfants, avec des sanctions. Je pense que le Conseil d'Etat est d'avis que c'est un modèle qui ne peut pas fonctionner. Par contre, je pense que ce que l'on doit faire, c'est vraiment mettre en place des mesures et on le fait. Le canton soutient Education familiale, qui couvre tout le canton avec des mesures de soutien aux parents et Education familiale va chercher les gens là où ils sont, c'est-à-dire dans les cafétérias des supermarchés, dans les salles d'attente des pédiatres, de l'Hôpital fribourgeois, à x endroits où, là aussi, il y a une aide aux parents pour les accompagner dans leur rôle de parents. C'est avec toutes ces mesures que nous entendons pouvoir donner un maximum de chances à tous les enfants dans ce canton, main dans la main, canton et communes.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2017-DSAS-62 Programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose (Rapport sur postulat 2016-GC-51)¹

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie au HFR.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif au postulat concernant l'opportunité d'un programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose.

L'ostéoporose est effectivement considérée comme un problème de santé public majeur. Au travers de ce rapport, par ailleurs très complet et détaillé, nous comprenons qu'un programme de dépistage n'est pas adéquat en tant que tel. Au vu des traitements médicamenteux souvent controversés, car présentant des effets secondaires non négligeables, la prévention est d'une haute importance. On rappelle l'importance de constituer un capital osseux dès la naissance et pendant la croissance, de bénéficier d'une alimentation équilibrée, d'une activité physique régulière et d'éviter le tabac et l'abus d'alcool tout au long de son existence. Réduire les risques de chute est essentiel pour prévenir les fractures des personnes à risque, notamment pour les personnes âgées. La prévention à cet égard s'articule avec les programmes cantonaux «Je mange bien, je bouge bien», «Sans tabac, je respire», «Action alcool» ainsi que la politique Senior+ dans le domaine de l'habitat. Les personnes à risque sont essentiellement les femmes ménopausées, les hommes âgés ou les personnes présentant des facteurs de risque, tels que les troubles métaboliques de certaines maladies ou d'un mode de vie délétère. Il apparaît que le rapport coût/utilité d'un examen de dépistage pour cette catégorie de personnes serait favorable. Il est regrettable toutefois que cet examen ne soit remboursé par la LAMal uniquement s'il s'avère positif, ce qui peut s'avérer dissuasif pour des personnes à revenu modeste. Seul le 20% des médecins entreprennent une démarche d'évaluation après une fracture suspecte d'ostéoporose. On relève l'importance ici de sensibiliser les médecins de premier recours, d'améliorer leur formation concernant l'évaluation du risque, des moyens de dépistage et de traitement de l'ostéoporose. A cet égard, nous salons la volonté d'organiser des colloques de formation continue sur l'ostéoporose à l'intention des médecins généralistes et des spécialistes concernés.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin généraliste répondant au Home La Rose d'Automne au Guintzet, anciennement Jean-Paul II.

Je m'exprime au nom de mon groupe démocrate-chrétien.

Ce rapport concerne un problème de prévention qui touche plus les dames que les messieurs. L'ostéoporose n'est pas une maladie mortelle, mais il s'agit d'une maladie invalidante et souvent très douloureuse. Ces dernières années, dans ce domaine, nous avons fait d'énormes progrès en Suisse et dans le canton avec de meilleures détections et de meilleurs soins. En pratique, les assurances-maladie font trop de résistance pour payer les très utiles tests radiologiques par densitométrie osseuse, qui s'appellent aussi DXA. Les traitements sont assez chers et on a l'impression que la Pharma pourrait faire un effort pour baisser leurs prix. Une de mes patientes m'avait dit une fois: «Docteur, regardez-moi de côté et pas seulement de face.» Vu de devant, elle était normale et de côté, elle était toute penchée en avant comme les grands-mères de l'ancien temps, des années 60. J'ai beaucoup apprécié la conclusion où il est mentionné le rôle fondamental des médecins de premier recours (Hausärzte). Le groupe démocrate-chrétien trouve ce rapport bien fait, complet et en prend acte.

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Grossrat Gamba hat schon fast alles gesagt, was es zu sagen gibt. Für die Osteoporose gibt es leider keine gute Screening-Untersuchung, die billig ist, die überall applizierbar ist, die einen guten prädiktiven Wert hat und die dann auch therapeutische Folgen hat. Darum ist ein reguläres Präventionsprogramm bei dieser wichtigen Krankheit nicht einzuführen. Diese Krankheit hat volkswirtschaftliche Kosten von etwa 1 Milliarde Franken und ist sicher sehr wichtig. Wie im Bericht vorgestellt wurde – und wir können der Argumentation des Staatsrates folgen –, muss man die Sensibilisierung der Hausärzte und der Bevölkerung für die Risikogruppen erhöhen und dadurch diese Risikogruppen screenen und dann allenfalls auch behandeln.

Die Fraktion Mitte Links Grün nimmt Kenntnis von diesem Bericht.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). C'est un festival médical ce matin. [Rires.]

Je ne veux pas rallonger ce qu'a dit mon collègue Schmid concernant l'ostéoporose ni ce que M. Gamba a dit. Moi-même étant traumatologue et orthopédiste, je suis tout à fait concerné par l'ostéoporose, puisque la majorité de mon boulot consistait à réparer les gens qui avaient des fractures suite à des ostéoporoses.

Je suis tout à fait conscient que le dépistage serait bien – au conditionnel – une chose souhaitable à l'instar des dépistages pour les cancers du sein et si on commence à dépister pour tous les bobos du monde, on n'en finira plus de se faire dépister. Surtout ce qu'il y a et ce que j'ai apprécié dans ce rapport, c'est l'incertitude qui règne dans les différentes méthodes de dépistage et c'est tout à fait là le point crucial qui me fait dire que le dépistage n'est pas tout à fait adéquat et n'est pas à conseiller et je trouve que ce que l'on a proposé, d'avertir les généralistes, c'est une bonne chose. Mais il faudrait surtout avertir les orthopédistes, qui ont un petit peu moins le

¹ Texte du rapport pp. 181ss.

sens de la médecine que du couteau, que la prévention est une bonne chose.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je suis le cinquième médecin, je vais quand même dire quelque chose, mais ça va être très rapide.

Je vous remercie, M^{me} la Commissaire, pour cet excellent rapport sur une maladie difficile à cerner avec beaucoup de conséquences, votre rapport est nuancé et très bien fait et je vous en remercie.

Je voudrais juste rappeler que c'est une maladie difficile à détecter, difficile à diagnostiquer, avec beaucoup de paramètres qu'il n'est pas possible de screener et surtout les thérapies ne sont pas sans conséquence. Certaines thérapies peuvent provoquer des cancers, d'autres peuvent provoquer une recrudescence de l'ostéoporose. C'est bien de rejeter l'idée de faire un screening à ce moment-là. Qu'est-ce qu'on doit faire quand même? Vous savez, je viens d'aller il y a trois semaines dans un congrès à Montana, on était 1200 médecins, l'ostéoporose est bien connue des médecins traitants. Ce qui est le problème, c'est que ça change continuellement, les thérapies, qu'est-ce qu'on doit faire, qu'est-ce qu'on doit faire si on veut arrêter tel et tel traitement et nous sommes au point de ce côté-là.

Mais ce qu'il faudrait absolument faire, c'est sensibiliser les hommes et les femmes qui pourraient être sujets à l'ostéoporose. On aurait peut-être engagé une certaine somme d'argent pour organiser ce programme de dépistage. Alors je vous propose de travailler un peu sur le même modèle que celui pratiqué pour le SIDA, il faut faire quelque chose qui soit actualisé, une propagande avec les moyens de l'époque – on n'est plus à l'époque du Studio Coop du mercredi – il faut faire quelque chose de visible pour que les hommes et les femmes qui pourraient être sujets à ceci puissent, en contact avec leurs médecins généralistes, prendre les bonnes décisions.

J'aimerais encore juste vous dire: si vous vous embêtez pendant cette session et que vous ne sachiez pas quoi faire, vous pouvez plus ou moins doser votre risque d'ostéoporose en regardant et en visitant le site FRAX de l'Université de Sheffield. Et là, vous pourrez voir si, *déjà*, vous faites partie d'une population à risque ou non. Les jeunes en face beaucoup moins – de mon côté... [Rires.]

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je suis contente de faire partie des «jeunes d'en face», [Rires] mais j'irai quand même voir le site.

J'aimerais remercier les députées Marie-Christine Baechler et Chantal Pythoud d'avoir amené ce thème sur la table, ça nous permet de faire aussi une analyse et le point sur la situation. C'est vrai que cette ostéoporose est un problème de santé publique. On estime qu'en Suisse, environ 50% des femmes de plus de 50 ans vont souffrir d'une fracture ostéoporotique

et bien que l'ostéoporose touche moins les hommes, il faut quand même relever que près d'un quart d'entre eux vont souffrir d'une fracture ostéoporotique. C'est quand même un problème à prendre au sérieux.

Comme on sait que pour cette prévention de l'ostéoporose, il est important de noter que la masse osseuse se développe pendant la période de croissance et jusqu'à l'âge de 30 ans, c'est donc en tant qu'enfant et jeune adulte qu'on se crée son capital osseux et pour cela il faut une alimentation équilibrée, riche en calcium, un apport suffisant en vitamine D, une abstention du tabac, une exposition suffisante au soleil et pour terminer évidemment une activité physique régulière et tout cela sont des éléments qui contribuent à la prévention d'une ostéoporose. On a mis l'accent sur tous nos programmes cantonaux: on a un programme «Je mange bien, je bouge bien», qui promeut une alimentation équilibrée avec une activité physique régulière, notre programme cantonal de tabac, qu'on vient de déposer auprès de la Confédération pour un prolongement 2018–2021, le plan cantonal «alcool», qu'on est en train de finaliser à la Direction de la santé et des affaires sociales et puis toute la lutte contre la chute des personnes âgées. On vient de lancer un projet avec Pro Senectute pour faire une analyse des appartements des personnes âgées pour éviter les chutes. On a encore beaucoup trop de personnes âgées qui font des chutes. Au vu des différents éléments et aussi parce qu'en l'état il n'existe pas de recommandations uniformes et internationalement reconnues pour l'organisation de programmes de dépistage systématique quand on préfère mettre l'accent sur toute la prévention, mais aussi sur la formation des médecins. Nous avons une discussion avec les médecins rhumatologues du HFR qui sont d'accord de mettre sur pied une formation pour les médecins de premier recours, les internistes et les gynécologues, mais aussi les radiologues, pour les sensibiliser à la détection de l'ostéoporose chez leurs patients.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2017-DSAS-97 Pour une meilleure reconnaissance des besoins en soins palliatifs et psychiatriques et une traçabilité raisonnable des soins en EMS (Rapport sur Postulat 2015-GC-171; suite directe)¹

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis conseillère communale et présidente des foyers de la ville de Bulle.

¹ Texte du rapport pp. 200ss.

Le groupe socialiste remercie la Direction de la santé et des affaires sociales pour ce rapport, qui apporte un éclairage intéressant de la situation. Depuis le dépôt du postulat, nous saluons le fait que des améliorations ont été consenties pour une meilleure reconnaissance des situations de soins palliatifs et psychiatriques. On pourrait penser, en lisant ce rapport, qu'avant l'introduction du RAI, les infirmières en EMS n'élaboraient pas de plan de soins individualisé. Or, les infirmières HES sont formées aux projets de soins, l'outil infirmier internationalement reconnu. Le projet de soins est un processus dynamique, toujours en adaptation avec les capacités souvent fluctuantes de la personne et qui vise à la réalisation de son projet de vie. Toutes les données de ce dossier de soins sont informatisées. Malheureusement, il n'y a pas d'interface avec le dossier d'évaluation RAI, d'où la nécessité de multiplier les écritures. Seule l'infirmière HES ayant suivi une formation est habilitée à saisir les données de l'évaluation RAI. La dotation en infirmières HES représente le 25% seulement de l'équipe soignante. Une évaluation comportant 440 questions est réalisée à l'admission du résident, puis annuellement. Après 6 mois, une nouvelle évaluation de 240 questions a lieu et, si entre deux la situation a changé, une évaluation intermédiaire doit être à nouveau effectuée. Cette évaluation est basée sur des observations pendant 7 jours consécutifs, 24 h/24 h. Ces questionnaires sont intellectuellement exigeants, avec un vocabulaire nécessitant une parfaite maîtrise de la langue et une formation spécifique ad hoc. Ils représentent une charge administrative très lourde. L'évaluation RAI n'épargne pas l'utilisation d'autres grilles d'évaluation, dont les scores sont reconnus et validés. Prenons l'exemple de la douleur, des problèmes psychiatriques, l'utilisation complémentaire d'échelles de la dépression, l'évaluation des troubles du comportement ou de l'état mental sont requises. Seuls les résultats de ces échelles spécifiques sont pertinents et significatifs pour le médecin. Une fois les données rentrées, il faut bien reconnaître que le logiciel RAI produit des codes qui sont ma foi bien éloignés du langage des soins (IB2, PC1, SE3), mais il a l'avantage d'effectuer une projection relativement précise de la dotation requise. L'évaluation RAI n'est pas remise en cause en tant que telle, c'est l'exigence que ces évaluations soient validées par des observations extrêmement précises et détaillées qui est problématique. Les données du dossier de soins devraient suffire à prouver le degré de l'évaluation. Si un acte n'est pas notifié, il est considéré comme n'ayant pas été effectué. Le degré de dépendance du résident en est réduit, la dotation en personnel soignant sera diminuée en conséquence. Le système RAI a certainement contribué à une meilleure traçabilité des données, mais à quel prix? Au détriment d'un temps précieux auprès des personnes soignées, au détriment de la guidance clinique des équipes soignantes. Seuls les résidents eux-mêmes peuvent décrire l'amélioration de leur qualité de vie et que disent-ils? Les soignantes n'ont pas le temps, elles sont toujours derrière leur ordinateur. Nous allons vers une pénurie d'infirmières. L'attractivité du travail en EMS doit

être développée. Il est aberrant qu'après leurs études de niveau bachelor, on leur demande de décrire en détail comment elles installent un patient aux toilettes. Est-ce qu'on exige de son garagiste qu'il détaille combien de tours de tournevis et tous les gestes qu'il a effectués pour réparer une pièce de moteur? Pour pouvoir exercer leur rôle et élaborer des projets de soins individualisés, respectueux des choix et des valeurs des personnes, les infirmières doivent bénéficier d'une reconnaissance de leurs compétences. Pourquoi ne leur accordons-nous pas la responsabilité d'un codage RAI sur la base justificative du dossier de soins, de la même manière que les infirmières remplissent le RAI des soins à domicile?

Nous nous réjouissons de l'initiative prise par notre canton pour la création d'une plateforme intercantonale concernant l'utilisation du RAI Nursing Home. Il serait également intéressant d'y inclure les futurs utilisateurs de l'interRAI, afin de comparer les exigences de documentation et la transférabilité des données avec les soins à domicile, les organes de coordination et les hôpitaux. Il serait souhaitable que les infirmières de niveau master et les doctorantes spécialisées en gériatrie et psychogériatrie soient intégrées dans les groupes intercantonaux afin d'assurer la cohérence des outils d'évaluation avec l'évolution de la profession d'infirmière. Nous comprenons les impératifs économiques et politiques nécessitant les données communes. Remplir la grille du RAI, oui, mais aux mêmes conditions que les autres grilles d'évaluation basées sur la reconnaissance des compétences... *[Temps de parole écoulé.]*

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mon lien d'intérêt: je suis membre du Conseil d'administration de l'HFR.

Le groupe libéral-radical a étudié ce rapport concernant une meilleure reconnaissance des besoins en soins palliatifs et psychiatriques et une traçabilité raisonnable des soins en EMS. C'est en 2012 qu'un programme informatique appelé RAI est introduit comme outil de travail pour notre personnel de soins en EMS. Ce programme standardise une évaluation globale de la personne âgée et le logiciel ad hoc identifie les problèmes potentiels nécessitant une évaluation du patient plus précise. Ce rapport nous apprend ce que ce logiciel comprend, ce qui est bien, mais un programme doit d'abord correspondre au travail quotidien des utilisateurs. Il semble que ce logiciel soit plus ou moins adéquat. Toutefois, les EMS ont remarqué que ce programme est lourd d'un point de vue administratif alors que ça devrait être le contraire avec l'informatique, sans compter le coût de formation très élevé. Il semble que les problèmes de jeunesse évoqués en 2016 se sont réglés d'eux-mêmes. Dès 2017, le canton a adapté un nouveau calcul des minutes de soins. L'introduction de 12 niveaux de soins au plan fédéral a permis d'améliorer la documentation mais cela au prix d'une augmentation de la charge administrative du personnel. Pourtant, celui-ci est plus à l'aise aux soins d'un résident qu'à remplir des dossiers et ce même si aujourd'hui le logiciel prend en compte le

calcul des minutes. On le constate, ce programme est lourd et demande plus d'administration du personnel. L'entreprise qui le commercialise en est consciente et met tout en œuvre pour remédier à ce problème, même si ce n'est pas évident du fait de l'introduction des 12 niveaux de soins exigés par la Confédération, alors que notre canton se fondait sur 4 niveaux seulement jusqu'en 2011.

En conclusion, le groupe libéral-radical trouve dommageable qu'en voulant mettre trop de paliers, on alourdisse l'administration. Par contre, l'outil RAI a rendu les soins dans les EMS de notre canton plus professionnels, grâce à une documentation claire.

Le groupe libéral-radical demande au Conseil d'Etat de continuer à mettre la pression sur le fournisseur et développeur du logiciel afin de le rendre moins gourmand administrativement tout en simplifiant son fonctionnement. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin interniste depuis 1998 et je suis responsable du team médical de Gottéron.

Si vous avez bien suivi, j'ai fait trois interventions. J'ai trois activités. Vous connaissez mon salaire, car il a été dévoilé dans la presse ces derniers temps, donc vous multipliez par 3 et vous l'avez. [Rires.] Vive la politique! Plus sérieusement, je m'exprime en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien et à titre personnel, parce que j'avais déposé ce postulat.

Nous avons, Marie-Christine Baechler, unique infirmière que j'ai eu la chance de connaître dans ce Parlement, et moi-même, déposé ce postulat en 2015. Ce postulat, dans le domaine complexe et très technique des systèmes d'évaluation des soins et plus particulièrement le RAI de notre canton, est justement compliqué. Ces évaluations permettent le financement du travail fait auprès de nos malades. Je pousse les infirmiers à s'engager en politique, car il en manque ici. Ces évaluations de la santé et des soins aux personnes malades donnent lieu à une perpétuelle lutte financière, avec ses multiples et différents intervenants: les assurances maladie, la Confédération, les cantons, les communes. On y trouve aussi de multiples travailleurs, comme les nettoyeurs, les aide-infirmières, les infirmières, les médecins, les directeurs, etc. Les MDS, les RAI, les TARMED, les DRG et le moins connu, TAR Gamba-Niklès, sont tous des systèmes plus ou moins compliqués de calcul du travail auprès des patients. Cela ressemble un peu à une jungle administrative suisse. Un métier se développe en lien avec ces systèmes, soit celui des codeurs et codeuses. Ces personnes connaissent le langage technique RAI. On peut les aimer ou pas, mais elles sont fondamentales et permettent le financement des soins. Le groupe démocrate-chrétien trouve ce rapport bien fait. Nous ne désirons pas reprendre tous les chapitres, mais faire quelques remarques sur certains points.

Nous avons apprécié la recherche des collaborations à tous les niveaux: entre les EMS, entre les cantons et nous pensons que le canton de Vaud va être intéressant ces prochaines années. La collaboration, voire la fusion entre les systèmes informatiques de soins et le RAI doit être réalisée. La recherche de la simplification du travail administratif est au cœur de ce postulat, elle doit être continuée ad aeternam. Nous n'avons pas aimé l'évaluation globale dans les nouveaux MDS de l'échelle de la mort, sous le point 14. Nous devons planifier la mort: 1 (imminente), 2 (moins de 6 semaines), 3 (plus de 6 semaines), 4 (moins de 6 mois). Il est vraiment très difficile d'être des dieux. Cela ne va pas de passer plus de temps à justifier ce que l'on fait qu'à le faire. Dans la loi, il est dit que les soignants doivent évaluer l'économicité des soins, mais il serait bien aussi de pouvoir évaluer l'humanité gigantesque des travailleurs de la santé. Et là, le travail se trouve au niveau du cœur, voire juste à côté, où il y a l'âme. La grandeur de cœur et de l'âme se trouvent au front chez les travailleurs – je suis ému –, mais parfois aussi dans les bureaux des économistes et je les remercie tous, nous les remercions tous.

Personnellement, je terminerai en disant que j'avais fait des promesses aux infirmières devant leur ordinateur et je suis content du travail réalisé, mais le combat contre le «trop administratif» perdure. Si cela vous intéresse, je vous signale que le TAR Gamba a 6 positions: 50, 100, 150, 200, 250 et 300 frs. Cela peut faire réfléchir.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport. Je remercie Marie et vous tous.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je tombe à nouveau après ces nombreux intervenants qui ont déjà pratiquement tout dit. Moi, ce que je peux vous apporter en complément par rapport à ce qui a déjà été dit, c'est le phénomène suivant, qui continue de m'exaspérer depuis que je suis à la retraite: quand vous allez soit au home, soit à l'hôpital, les infirmières sont devant vous, avec leur portable: «Vous avez fait pipi aujourd'hui? Vous avez bien mangé ou pas? Et votre dentier était propre?» Ça devient une visite totalement impersonnelle et c'est la conséquence de ce RAI. Donc je pense que le RAI déraile actuellement. [Rires.] Voilà, vous avez compris ce que je voulais dire. [Rires.] On déshumanise la médecine.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je vous montre une fois à quoi ressemble ce RAI. Je déclare mes liens d'intérêts: dans ma carrière, j'ai signé environ 600 de ces documents, parce que je suis médecin responsable d'un grand home de 100 résidents, depuis 20 ans. C'est pour ça que je fais cette intervention et que je prends un peu de votre temps. Pour faire un RAI de manière correcte, il faut que les infirmières y passent 2 heures. Elles doivent discuter entre elles, remplir les formulaires, remplir ce formulaire que j'ai sous les yeux et ensuite ce RAI est transmis à l'infirmier-chef. Puis, l'infirmier-chef doit contrôler que cela a bien été fait et ensuite il va mandater une troisième personne de copier ces données

qui ont été mises dans le SIMS (dossier infirmier médicalisé), dans un autre système qui a le monopole dans le canton de Fribourg. Et c'est ce document-là. A quoi sert ce RAI? Il est vrai qu'il sert à calculer le degré de dépendance des résidents. Il a son avantage quand même, car on regarde une fois le patient comme il faut. Ce n'est pas totalement à côté. Mais vous devez le faire tous les 6 mois et s'il y a quelque chose qui change, vous devez le rechanger. Ça sert évidemment à évaluer ce degré de dépendance et ça aide aussi les infirmiers, qui doivent le justifier vis-à-vis des familles, qui vont peut-être rechigner. Il faut s'imaginer qu'un document comme ceci, ça veut dire qu'on va monter d'un degré de dépendance qui peut aller de 5000 frs à 10 000 frs par mois. Ce n'est pas anodin. Toujours est-il qu'effectivement cela prend beaucoup de temps. Qu'est ce qui va véritablement servir à définir le degré de dépendance? Eh bien, j'ai regardé dans tout le questionnaire: il y a plus de 35 paragraphes qui ne servent à rien. Si je parle des diagnostics médicaux qui changent le degré de dépendance, il y en a trois ou quatre. Il y a la démence certainement, l'incontinence, des maladies comme celle de Parkinson. D'autres maladies comme l'insuffisance cardiaque ou le diabète, ici, ne coûtent rien.

Maintenant, où j'aimerais bien qu'il se passe quelque chose, c'est qu'on fasse pression pour que ce travail administratif puisse être au moins abrégé. Je pense que si on enlève ces 30 questions, on arrive peut-être à gagner 15–20 minutes, et que le transfert des données du SIMS sur le dossier du RAI, sur un autre logiciel, puisse être fait directement. Cela est un vœu vraiment pieux que tous les infirmiers et toutes les infirmières qui m'ont côtoyé depuis 20 ans auraient mérité de voir devenir réalité. Merci pour cet excellent rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les députés qui sont intervenus.

Je rappelle en premier que c'est une loi fédérale qui a introduit l'obligation d'un RAI à 12 degrés, donc nous avons dû passer de la Grille fribourgeoise à 4 degrés à une grille à 12 degrés. Donc, évidemment, cela a créé plus de travail et plus d'éléments à prendre en compte. Mais le remboursement des soins dépend de ces évaluations. Il n'y avait pas 36 000 choix. Il y avait 3 systèmes qu'on pouvait choisir en Suisse: le RAI, BESA ou PLAISIR. PLAISIR, c'est uniquement en français, donc ce n'était pas possible pour le canton de Fribourg. Il restait le choix entre RAI et BESA, donc nous avons opté pour le RAI, parce qu'il y avait déjà le RAI dans l'aide et les soins à domicile et on espère qu'un jour ces deux systèmes soient compatibles, au moins pour les introductions de données. Ceci dit, il a fallu pour tous les EMS faire un énorme travail de formation, qui a pris beaucoup de temps au début, parce qu'il a fallu apprivoiser le RAI. Depuis 2012, nous avons, avec les EMS, les infirmières et directeurs d'établissements, discuté pour essayer d'améliorer le système. Comme on vous l'a démontré dans le rapport, on est passé de 14 à 7 jours

d'observation, on a intensifié les formations, on a aussi travaillé avec les collaborateurs des EMS pour leur apprendre à évaluer. Mais, on a vu à l'introduction du RAI, qu'au départ on n'avait pas assez de valorisations pour les personnes qui souffraient de démence. On a donc dû faire des modifications pour reprendre en compte des éléments pour les personnes qui souffraient de démence. Donc, c'est tout ce travail qu'on a fait au fil du temps. C'est vrai, le RAI prend un peu plus de temps administratif, mais celui-ci est pris en compte dans l'évaluation du RAI, donc on a aussi du temps pour le faire. Je me permets de rappeler que les dotations dans les EMS fribourgeois, en comparaison intercantonale, sont bonnes et c'est aussi un élément qu'il est important de relever.

En 2016, on a fait un rapport d'évaluation pour l'introduction du RAI dans le canton et, comme on l'a mis dans le rapport, cet outil RAI est considéré comme un instrument qui décrit de manière adéquate les différentes tâches liées aux soins des résidents. Il a rendu les soins plus professionnels grâce au codage, au moyen du formulaire MDS, qui nécessite une documentation claire et de qualité et ceci, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, est confirmé par 46 sur 49 EMS. Je pense que là il y a tout un travail qui a été fait, un travail aussi de simplification.

M^{me} la Députée Pythoud a évoqué qu'il n'y avait pas d'interface avec le dossier-patient. J'aimerais dire que la société Q10 a développé et mis à disposition un dossier de soins informatisé. Cependant, la majorité des EMS travaillent avec 4 différents dossiers informatisés, donc une adaptation n'a pas été possible. Il appartient à ces EMS de se regrouper, en fonction de la solution informatique qu'ils ont adoptée, et de négocier avec les fournisseurs informatiques l'interface adéquate. Le dossier est dans la main des EMS.

Concernant la question de l'évaluation, vous avez été plusieurs à citer des exemples. Tout d'abord, j'aimerais dire que l'évaluation peut tout à fait se faire de manière très précise le premier jour, avec un plan de soins adéquat, et que le deuxième jour on peut se référer à ce qu'on a fait le premier jour. Donc, là-aussi, il y encore peut-être des efforts à faire dans les EMS pour acquérir ces différents éléments. Certainement qu'on surdocumente encore peut-être trop, de peur d'avoir des recours, donc il faut réfléchir à cette question.

On a aussi procédé à une adaptation du logiciel RAI et cette adaptation permet au personnel des soins, en cas de changement d'état de la personne qui entraînerait une diminution ou une augmentation des soins, de ne pas procéder à une évaluation complète, mais de se baser sur la dernière évaluation et de ne réévaluer que les points déterminant le nouveau degré de soins. Je rappelle que ce n'est quand même pas anodin. La dotation RAI vous donne précisément la dotation à laquelle vous avez droit pour offrir des soins de qualité à cette personne. Donc, dans ce cadre-là, on est souvent à plus de 5000 ou 10 000 frs et je profite de l'occasion pour dire que

le diabète et les infections peuvent changer un niveau de RAI. Il est donc important d'identifier aussi cet élément-là.

J'aimerais dire aussi qu'avec le RAI, on ne met pas en doute la compétence des infirmières. On sait qu'on a du personnel extrêmement compétent dans nos EMS et ce n'est pas parce qu'il y a cette évaluation RAI que ceci est contesté.

En ce qui concerne les frais de formation, on a comparé un peu à combien se montaient les frais de formation pour le RAI. C'est la même chose que pour les frais de formation BESA. Donc on ne peut pas dire qu'il y a un système RAI qui coûterait beaucoup plus cher. D'ailleurs on a donné des montants de formation et c'est 10% du montant qui a été investi pour le RAI. Le solde est encore investi dans les autres formations. J'aimerais dire aussi que ces dernières années, 20% du montant donné aux EMS pour la formation n'a pas été utilisé. Donc, ce n'est pas que l'Etat coupe des montants dans la formation, je tenais ici à le relever.

Sur la question du nombre trop élevé de paliers, eh bien, ceci est non négociable, car c'est une loi fédérale. Il faut donc aussi apprendre à vivre avec les nouvelles choses et s'adapter.

J'aimerais rassurer M. le Député Gamba: il n'y aura pas de TAR Demierre, mais un engagement afin d'essayer de toujours et encore améliorer les processus, d'essayer de faire qu'ils soient le plus simple possible. J'ajoute encore que nous avons une infirmière spécialisée du RAI à la Direction qui est à disposition des établissements pour les aider et les accompagner. C'est donc un travail qu'on fait volontiers dans ce cadre-là.

Monsieur Zadory, ce que vous nous avez expliqué, ce sont deux évaluations par année et, comme je l'ai dit tout à l'heure, le premier jour peut servir de référence et le deuxième peut s'appuyer sur la reconnaissance. Je pense que finalement, ce qui nous occupe toutes et tous, c'est l'intérêt des résidents des EMS de ce canton ainsi que la qualité des soins qui leur sont donnés. Nous avons la chance d'avoir des EMS extraordinaires, du personnel compétent, qui fait un travail fantastique au service des résidents, ce à quoi nous nous engageons tous. C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11h20.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*